

# RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

2



0



2



1

# SOMMAIRE

<b>1. Généralités.....</b>	<b>2 à 7</b>
- Evolution de la structure	
- Evènementiel	
- Contrôle opéré par la Chambre Régionale des Comptes	
- Evolution des effectifs	
- Les contrats aidés – C. U. I. – C. A. E. / PEC	
- Accueil de stagiaires	
- Cavaliers	
- Renouvellement partiel des membres du Bureau Exécutif	
<b>2. Aspects budgétaire et financiers .....</b>	<b>8 – 10</b>
<b>3. Bilan d'activité 2021.....</b>	<b>11 à 14</b>
<b>4. Les divers documents.....</b>	<b>15</b>
<b>5. Formation – plan annuel de formation.....</b>	<b>15</b>
<b>6. CONCLUSION.....</b>	<b>16</b>

## Liste des annexes :

- Annexe 1 : bilan d'activités – procédures et écrits établis pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021
- Annexe 2 : Suivi d'activités PVE – rapport annuel 2021
- Annexe 3 : Revue de presse 2021

# RAPPORT D'ACTIVITES 2021

## 1. Généralités

### Evolution de la structure

Au 31 décembre 2021, la Brigade Verte compte 340 communes adhérentes, contre 330 au 31 décembre 2020. Les communes suivantes ont fait le choix d'adhérer au dispositif :

- Bantzenheim
- Niffer
- Lièpvre
- Wittisheim (67)
- Hilsenheim (67)
- Griesbach-au-Val
- Biesheim
- Vogelgrun
- Baldenheim (67)
- Ebersmunster (67)

Dès le début de l'année 2021, avec l'avènement de la Collectivité Européenne d'Alsace de nombreuses communes bas-rhinoises nous ont contactées car fortement intéressées par notre dispositif. Des contacts ont été entrepris avec les Conseillers d'Alsace et notamment Frédéric BIERRY, car suite à l'expérimentation menée sur le massif du Champ du Feu au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 sur trois communes, Le Hohwald, Belmont et Breitenbach, cette mission s'est avérée concluante et a incité certaines communes à se rapprocher de nos services.

Voyant de nombreuses communes fortement intéressées par le dispositif Brigade Verte et les demandent affluer, les élus de la CEA ont fait le choix de financer le dispositif à hauteur de 40 %, avec un déploiement mesuré, progressif, concerté et cohérent.

Par ailleurs, suite au renouvellement municipal, quelques communes haut-rhinoises ont également pris notre attache et ont adhéré pour notamment répondre aux problématiques de dépôts sauvages, de circulations dans les espaces naturels, de divagations d'animaux domestiques...

### Evènementiel :

Au cours de l'année 2021, nous avons pu reconduire notre présence au Salon des Maires, manifestation qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au Parc Exposition de Colmar. Nous avons eu l'opportunité de pouvoir bénéficier d'une place sur le stand de la C. E. A. Par ailleurs, dans le cadre de la thématique « Environnement », nous avons également été présents à la Foire Européenne de Strasbourg au cours d'une journée, pour notamment présenter nos actions menées plus précisément sur le territoire du Sud Alsace et le Jura Alsacien. De nombreux visiteurs sont passés au stand et ont exprimé un intérêt pour notre service.

## **Contrôle opéré par la Chambre Régionale des Comptes**

Au début de l'été 2021, la Chambre Régionale des Comptes a restitué son rapport d'observations définitives, rapport qui portait notamment sur la gestion de la gouvernance, les missions de la structure, la gestion financière et a notamment émis certaines préconisations et observations.

Dans l'urgence, il s'agira de mettre en conformité les statuts du Syndicat de sorte à pallier à certaines irrégularités. En effet, la CRC observe que les dispositions des statuts et celles du règlement intérieur sont obsolètes et difficilement applicables. Elles ont vocation à être réexaminées pour donner au syndicat la possibilité d'améliorer l'exercice de sa gouvernance.

En cours d'année, les élus du Bureau Exécutif ont pris l'attache de plusieurs Cabinets Juridiques et le choix s'est porté sur le Cabinet ADVEN pour travailler sur la refonte des statuts, revoir la composition de sa gouvernance et le nombre de membres et ouvrir des sièges de représentants de communes aux élus du territoire du Bas-Rhin.

Par ailleurs, au cours de l'année 2022, il appartiendra aux élus d'engager une réflexion globale sur le régime indemnitaire perçu par le personnel garde champêtre, dans la mesure où de nombreuses primes et indemnités ont été instaurées pour notamment indemniser les agents pour le travail effectué les week-ends, les jours fériés, en soirée lors de la tenue des permanences téléphoniques, etc...

## **Evolution des effectifs**

Le Siège Administratif et de Direction est basé à Soultz dans la demeure Waldner de Freundstein qui est une propriété départementale. L'ensemble des appels téléphoniques qui arrivent par centaines en période estivale, sont centralisés au Siège par l'équipe administrative et sont alors orientés vers les patrouilles d'intervention. L'ensemble des écrits rédigés par le personnel de terrains sont relus et corrigés, et les statistiques recueillies sur le serveur informatique, transmises mensuellement aux communes membres et différents partenaires. La gestion financière et des ressources humaines y sont également assurées. Chaque lundi, les plannings hebdomadaires sont vérifiés et validés, et les chefs de secteurs et chefs de postes se réunissent pour faire le point de la semaine écoulée et élaborer la planification des services pour la semaine à venir.

L'équipe administrative et de direction est composée de 6 agents.

En juin 2021, l'équipe de Direction composée d'une Directrice, d'un Responsable Environnement, Arnaud HURSTEL qui a remplacé Rémy HAVA ayant fait valoir ses droits à la retraite en avril 2021, a été renforcée pour notamment assurer la coordination sur le terrain, procéder à la correction des procédures et piloter le déploiement sur le territoire du Bas-Rhin, le choix s'est porté sur Madame Sophie GUIDAT, précédemment adjudante en poste à la Brigade de Proximité de Villé.

Les gardes champêtres, personnel de terrain, sont répartis sur les 11 postes du Département du Haut-Rhin et se répartissent de la façon suivante :

**. Secteur Nord : 19 gardes champêtres statutaires – 1 assistant GC – 1 vacataire**

- **Poste de Munster** : 3 gardes champêtres statutaires – 1 assistant garde champêtre
- **Poste de Sigolsheim** : 5 gardes champêtres statutaires et un vacataire (40 h / mois)
- **Poste de Colmar** : 11 gardes champêtre statutaires – dont 3 gardes champêtres stagiaires

**. Secteur Centre : 24 gardes champêtres statutaires – 4 assistants**

- **Poste de Soultz** : 8 gardes statutaires – 1 assistant garde champêtre
- **Poste de Hirtzfelden** : 3 gardes champêtres statutaires – 1 assistant garde champêtre
- **Poste d'Eschentzwiller** : 6 gardes champêtres statutaires – 1 assistant garde champêtre
- **Poste de Vieux Thann** : 7 gardes champêtres statutaires – 1 assistant garde champêtre

**. Secteur Sud : 18 gardes champêtre statutaires – 3 assistants**

- **Poste de Guewenheim** : 3 gardes champêtres statutaires – 1 assistant garde champêtre
- **Poste de Walheim** : 4 gardes champêtres statutaires – 1 assistant garde champêtre
- **Poste d'Altenach** : 4 gardes champêtres statutaires – 1 assistant garde champêtre
- **Poste de Hagenthal le Bas** : 7 gardes champêtres statutaires

Ainsi l'effectif se totalise fin 2021 à 61 gardes champêtres, 08 assistants gardes champêtres et un vacataire (40 h/mois), contre 58 gardes champêtres, 10 assistants et un vacataire (40 h / mois) en clôture d'exercice 2020.

Au cours de l'année 2021, nous avons anticipé certains recrutements dans le but d'implanter la 1<sup>ère</sup> antenne qui devrait voir le jour dans le Bas-Rhin dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Par ailleurs, les recrutements suivants sont intervenus, suite à des remplacements dans le cadre de départs à la retraite et de départs volontaires (mutations, détachements, disponibilités)

- Delphine WILLM – au poste d'Eschentzwiller – 01.09.2021
- Nils DECLÉ TEN BRINK – au poste de Colmar – le 01.05.2021
- Christelle KUBLER – adjoint administratif – le 15.08.2021
- Josepha CONSIGLIO – adjoint administratif (50 %) – le 01.09.2021

Les agents suivants ont quitté la structure au cours de l'année :

- Rémy HAVA, Responsable Technique au 1<sup>er</sup> avril 2021 (départ en retraite)
- Jean-Pierre MEHR, Chef de Poste de Vieux-Thann au 1<sup>er</sup> avril 2021 (départ en retraite)
- Sandro ADDESA, Poste de Soultz au 1<sup>er</sup> mars 2021 - mutation
- Dominique JACQUOT, Assistante administrative au 1<sup>er</sup> septembre 2021 – (départ en retraite)
- Nicole BIEHLER, Assistante administrative au 31 décembre 2021 – (départ en retraite)

Mouvements internes :

Par nécessité de service, les mouvements internes suivants ont été prononcés en cours d'année

Suite au départ à la retraite de Jean-Pierre MEHR, Chef de Poste de Vieux-Thann, c'est Pascal HAUBENSACK son adjoint qui a pris le relais sur la fonction de chef de poste ; Frédéric FREYHEIT a été nommé adjoint au Chef de Poste.

- Régis SCHNEIDER a quitté le Poste d'Eschentzwiller pour intégrer le Poste de Vieux-Thann
- Hervé BECK, adjoint au Chef de Poste de Walheim a intégré le Poste d'Eschentzwiller en qualité d'Adjoint au Chef de Poste – Coordonnateur Environnement Centre
- Anne FUCHS a intégré le Poste de Walheim en date du 15 mars 2021
- Raphaël ILTIS a été nommé adjoint au chef de Poste au 1<sup>er</sup> mai 2021

### **Les Contrats aidés – C. U. I. – C. A. E / P. E. C.**

Depuis de nombreuses années, nous avons recours à des Contrats aidés pour renforcer nos effectifs, mais également pour nous permettre d'évaluer les agents préalablement à leur éventuelle intégration (à la condition qu'ils soient lauréats du concours de garde champêtre). Les conditions de souscription sont contraignantes et requièrent des exigences pour l'employeur en matière d'accompagnement.

Suite à l'organisation du concours de garde champêtre en 2021 par le CDG68, 6 agents précédemment adossés sur un CUI PEC, sont lauréats du concours. Par ailleurs, un stagiaire que nous avons accueilli à plusieurs reprises dans le cadre de son BTS GPN a également satisfait au concours :

- Jérémy CAUTILLO
- Arthur OSTER
- Alexandra EMSELLEM
- Séverine DEBARQUE
- Coralie FOEGE
- Antony BACCARINI
- Baptiste AUBERT (stagiaire BTS GPN)

Les 06 agents seront nommés sur l'exercice 2021 – 2022 sur le grade de garde champêtre chef au fur et mesure de l'extinction de leur contrat C. U. I.. M. Baptiste AUBERT a préalablement à sa nomination été positionné sur un contrat C. U. I. et sera nommé en 2022 lors du départ à la retraite de M. Philippe BAROTTE

### **Souscriptions de nouveaux contrats C. U. I.**

- Paul CASELLES, Poste de Munster
- Baptiste HERR, Poste de Guewenheim
- Christelle ZIMMERLE, Poste de Sultz
- Antoine SCHAAF, Secteur Sud

### **Renouvellements de contrats :**

- Simon HEITZMANN, Poste de Walheim

### **Départs :**

- Sébastien PRUDHOMME
- Bernard FROMENTAL
- Morgane ROLLET

### **Accueil de stagiaires**

Une dizaine de stagiaires du Lycée Professionnel Charles de Gaulle de Pulversheim issus de la filière Baccalauréat Professionnel Prévention – Sécurité, ont été accueillis au cours de l'année au sein des différents postes sur la base d'un conventionnement.

Par ailleurs, d'autres stagiaires disposant d'un profil Environnement (dans le cadre de leur formation - BTS Gestion Protection de la Nature) ont également effectué des stages d'immersion dans la structure.

### **Cavaliers**

Les patrouilles équestres sont au centre du dispositif « Brigade Verte » et ont un réel intérêt dans les actions quotidiennes, pour notamment réaliser la surveillance des espaces naturels sensibles (ENS), les Réserves Naturelles Régionales (R. N. R.) et les sites hautement fréquentés par les promeneurs par jours de grand beau temps...

Le nombre de cavaliers, pour des raisons budgétaires notamment, a fortement diminué au cours des 10 dernières années, de 40 cavaliers en 2008 la structure en compte encore une quinzaine en 2021. Pour garantir une rotation suffisante et diversifier les itinéraires, les élus ont fait le choix d'acquérir du matériel de transport pour le secteur Sud (van + véhicule tracteur).

Au cours de l'année 2021, une réflexion a été engagée avec la Ville de Mulhouse qui envisage un conventionnement avec le Syndicat pour déployer des patrouilles équestres, des patrouilles en V. A. E. et pédestres sur deux sites ayant été renaturés. Une organisation pour cette future mission est à la réflexion et l'organisation globale des patrouilles équestres devra être revue.

### **Renouvellement partiel des membres du Bureau Exécutif**

Suite aux élections départementales qui se sont tenues en juin 2021, de nouveaux membres représentants au titre de la Collectivité Européenne d'Alsace ont été désignés pour siéger au sein du Bureau Exécutif et du Comité Syndical, en voici la liste :

## **Membres du Comité Syndical et du Bureau Exécutif – Conseillers d’Alsace**

Mme Isabelle DOLLINGER, Vice-Présidente – *membre du Bureau Exécutif*

Mme Lara MILLION, Vice-Présidente

Mme Fatima JENN, Vice-Présidente

Mme Pascale SCHMIDIGER, Vice-Présidente

Mme Michèle ESCHLIMANN, Vice-Présidente

Mme Karine PAGLIARULO, Vice-Présidente - *1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Syndicat – membre du Bureau*

Mme Nicole BEHA

Mme Sabine DREXLER

Mme Patricia BOHN

Mme Emilie HELDERLE

Mme Brigitte KLINKERT

Mme Annick LUTENBACHER

Mme Monique MARTIN – *membre du Bureau Exécutif*

Mme Stéphanie KOCHERT – *membre du Bureau Exécutif*

Mme Chantal JEANPERT

Mme Catherine RAPP – *membre du Bureau Exécutif*

Mme Nathalie KALTENBACH-ERNST

Mme Marie France VALLAT – *membre du Bureau Exécutif*

Mme Laurence MULLER – BRONN

M. Pierre BIHL, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la C. E. A – *membre du Bureau Exécutif*

M. Nicolas JANDER, Vice-Président de la C. E. A. – *membre du Bureau Exécutif*

M. Eric STRAUMANN, Vice-Président de la C. E. A.

M. Marc MUNCK, Vice-Président de la C. E. A.

M. Daniel ADRIAN – *membre du Bureau Exécutif*

M. Alain COUCHOT

M. Michel LORENTZ

M. Philippe MEYER

M. Jean-Philippe VETTER

M. Charles SITZENSTUHL – *membre du Bureau Exécutif*

M. Vincent HAGENBACH

M. Yves HEMEDINGER

M. Raphaël SCHELLENBERGER

M. Lucien MULLER

M. Pierre VOGT – *membre du Bureau Exécutif*

M. Etienne BURGER – *membre du Bureau Exécutif*

## **Membres au titre de la Région Grand Est**

M. Gilles FREMIOT,

Mme Christèle WILLER

M. Pascal TSCHAEN



## Ils nous ont quittés en 2021....

Le 17 avril 2021, disparaissait le Docteur Henri GOETSCHY dans sa 95<sup>ème</sup> année... Il était le père fondateur de la Brigade Verte créée en 1989, et un ardent défenseur de l'Alsace et de ses valeurs... Il était le Président d'Honneur du Syndicat jusqu'au terme de sa vie.

Le 15 juillet 2021, nous quittait Chrysanthe CAMILO. Elle a siégé au Bureau Exécutif du Syndicat Mixte en qualité de Conseillère Régionale de 2004 à 2008, puis de 2008 à 2020 elle occupait le poste de Vice-Présidente.

Nous en garderons un souvenir ému et tenons à leur exprimer toute notre reconnaissance pour leur engagement et leurs convictions.



## 2. Aspects budgétaires et financiers

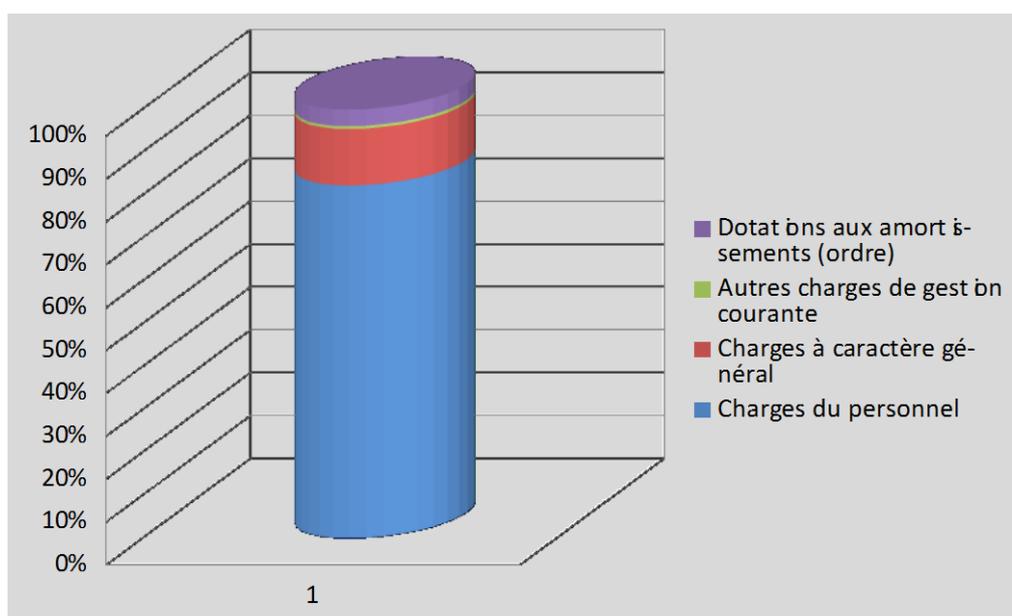
Le compte administratif 2021 présente un excédent global de 119 970,31 €

La section de fonctionnement présente un excédent de 140 338,51 €. Ce résultat excédent est particulièrement confortable en comparaison des résultats des exercices budgétaires précédents. Il est notamment lié à une avance financière versée par la Collectivité Européenne d'Alsace, pour ainsi permettre à la structure d'anticiper certains recrutements en prévision de l'adhésion d'un certain nombre de communes bas-rhinoises et de l'implantation d'une première antenne en 2022.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 042 952,03 € contre 3 883 536,64 € en 2020. Les charges du personnel s'élèvent à 3 324 135,24 € contre 3 237 995,05 € au compte administratif 2020.

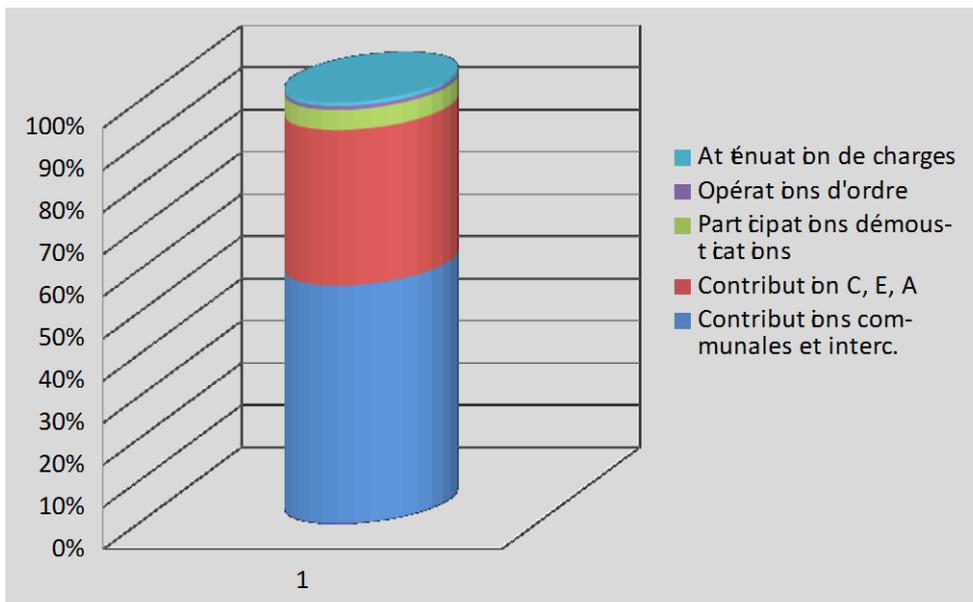
Les charges à caractère général s'élèvent à 534 484,65€ contre 455 434,70 € au compte administratif 2020.

Ces dernières portent sur les dépenses de carburant, les abonnements téléphoniques, les charges locatives des 11 sites, les contrats de maintenances, les dépenses d'énergie et d'électricité, ainsi que l'indemnisation des frais de repas des agents de terrain.



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 183 290,54 € (dont 144 852,56 € d'excédent reporté) contre 4 028 389,20 € en 2020. Les participations et dotations s'élèvent à 4 104 366,88 € dont voici la ventilation :

- Contribution communales et intercommunales : 2 317 357,66 €
- Subvention départementale : 1 512 463,67 € (+ 78 000 €/ 2020)
- Remboursement / rémunération du personnel : 35 339,18 €
- Partenariat avec la Fédération de Pêche : 0,00 € (versement intervenu en 2022)
- Contrat d'insertion – financement de l'ASP : 78 110,56 €
- Financement « opération moustiques » : 195 4627,26 €



Les contributions communales 2021 ont fait l'objet d'une revalorisation de 0,05 € par hectare et par habitant, et le potentiel financier réactualisé a été pris en compte.

L'exercice budgétaire 2021 prend également en compte 38 124,18 € (compte 777) en investissement après avoir pratiqué l'amortissement des subventions d'investissement.

Les opérations d'ordre (dotations aux amortissements) s'élèvent à 156 540,10 €

Ainsi le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à

$$140\ 338,51 + 144\ 852,56 \text{ (excédent cumulé 2020)} = 285\ 191,07 \text{ €}$$

La section d'investissement présente un **déficit de 20 368,20 €**.

Les dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à **225 841,17 €**.

La réalisation du programme d'investissement 2021 a été quelque peu perturbée, compte tenu du contexte, certaines commandes ont été anticipées, notamment les véhicules de service (un VL Dacia Duster a été commandé en septembre et déjà livré), par ailleurs le véhicule tracteur, inscrit au programme d'investissement 2020 a été livré fin d'année 2021.

Les recettes d'investissement se portent à 205 472,97 €, dont 149 336,12 € d'excédent d'investissement reporté. Les opérations d'ordre s'élèvent à 156 540,10 € (écritures d'amortissement).

Au niveau des recettes d'investissement (réelles) le FCTVA s'élève à un montant de 16 173,17 € et de la subvention « Région Grand Est » pour un montant de 32 759,70 € (subvention 2020)

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à

$$149\ 336,12 \text{ € (excédent reporté 2020)} - 20\ 368,20 \text{ (résultats 2021)} = 128\ 967,92 \text{ €}$$

### 3. Bilan d'activités 2021

Le bilan d'activités est scindé en deux parties :

- La première partie porte sur les procédures et écrits divers établis par les gardes champêtres
- La seconde partie concerne l'activité annuelle des agents n'ayant pas fait l'objet d'un écrit ou qui sont spécifiquement liés à l'Environnement.

Le nombre de procédures écrites en 2021 s'élève à 903 contre 1 113 en 2020, et se ventile de la façon suivante :

- **474 procès-verbaux**
- **56 rapports de constatations**
- **373 lettres d'informations**

La verbalisation électronique (PVe) est instaurée dans la structure depuis 2017 et de nombreuses infractions sont relevées par PVe notamment pour le Code de la Route. Au cours de l'année 2021, 2 853 ont été dressés contre 2 528 en 2020. Il est également opportun de rappeler que le nombre de faits constatés ne correspond pas nécessairement au nombre d'écrits établis (plusieurs faits constatés peuvent faire l'objet d'un seul et même écrit).

Par ailleurs, de nombreuses affaires sont directement instruites par le biais de courriels adressés en Mairies d'où la diminution conséquente du nombre de lettres d'informations.

#### Principales infractions ayant fait l'objet d'écrits :

##### ◆ *Infractions au Code de la Route*

**2178** infractions au Code de la Route ont été relevées au cours de l'année 2021 dont **102** procédures écrites.

Parmi les infractions les plus nombreuses, on notera le non-respect de la signalisation routière, les stationnements (gênants, dangereux et interdits...), les circulations interdites tant dans les espaces naturels qu'en agglomération, les défauts en matière de règles administratives (attestation et certificat d'assurance)



*Infractions relevées pour non-respect des règles de confinement COVID 19*

Par PVe : 29

### ◆ **Les déchets – dépôts d'immondicables – feux**

Les infractions en matière de dépôts sauvages sur le Département s'élèvent à **609 (auteurs identifiés)**, dont 186 procédures écrites. Ces chiffres sont le constat d'une recrudescence année après année.

Parmi les infractions les plus nombreuses, on peut énoncer :

- ➔ Dépôts sauvages de déchets hors emplacement autorisés : **174**
- ➔ Dépôts sauvages à l'aide d'un véhicule : **101**
- ➔ Dépôts d'ordures et de déchets en vue de leur enlèvement sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative : **211**
- ➔ Allumage de feu dans une réserve naturelle : **6**



*(le Code Pénal dissocie les dépôts d'immondicables réalisés avec ou sans véhicule, en sanctionnant plus sévèrement des auteurs ayant utilisé un véhicule. Ce qui explique la présentation statistique prenant en compte cette précision)*

### ◆ **Les diverses nuisances**

Les constatations des diverses nuisances et pollutions s'élèvent au nombre de **56**, parmi les plus nombreuses, on peut noter la production continue et prolongée de fumée, le défaut d'entretien d'un bâtiment et de ses abords, le brûlage d'ordures ménagères à l'air libre...

### ◆ **Les opérations de surveillance de la police funéraire**

**326** actes portant sur les opérations de police funéraire ont été réalisés en 2020 (départs de corps, scellé de cercueil – abandons de tombe – exhumations et réinhumations)

### ◆ **Urbanismes**

**84** procédures en matière d'urbanisme ont été établies, dont un grand nombre de non-respects de PLU et de POS, des défauts de déclarations pour l'exécution de travaux et de construction, des constructions sans autorisations, des immeubles menaçant ruine, etc...

Afin que le garde champêtre soit pleinement compétent en matière d'urbanisme, il doit disposer d'une assermentation spécifique pour constater les infractions au titre de la Police de l'Urbanisme. Pour disposer de cette assermentation, il doit suivre des modules de formation en matière d'urbanisme.

## Surveillance en matière d'environnement et de protection de la nature



Ce véhicule est un véhicule de garde champêtre.

La présence de la Brigade Verte dans les zones protégées et espaces naturels ainsi que dans les réserves naturelles régionales est quotidienne et nécessite la connaissance parfaite du terrain pour leur permettre d'effectuer une surveillance particulièrement efficace et efficiente.

Les zones protégées et sensibles, la surveillance des lacs et de leurs abords, la protection de la faune et de la flore, les cours d'eau, les contrôles de pêches, en partenariat avec la Fédération Départementale de pêche font l'objet d'une attention particulière.



En 2021, les interventions et opérations environnementales de la Brigade Verte se sont élevées à 11 816 soit une moyenne de près de 3 opérations par jour et par poste.

Les interventions concernant la faune sauvage (transport des animaux morts et blessés, comptages) et la faune domestique (animaux de compagnie et animaux de ferme en divagation, captures de chats, etc...) sont les plus nombreuses, pour un total de 6 515 opérations, soit 55,1 % du total des interventions environnementales (proportions égales entre animaux sauvages et animaux domestiques). En y ajoutant les 447 ramassages de batraciens effectués dans le cadre de la campagne de sauvetage de la Collectivité Européenne d'Alsace, la part des interventions faunistiques s'élève à 58,9 % du total.

Comme les années précédentes, les dépôts de déchets sont encore trop nombreux avec 2 250 interventions soit 19 % du total. 560 d'entre eux (24,9 %) ont pu être verbalisés grâce à la découverte d'indices.

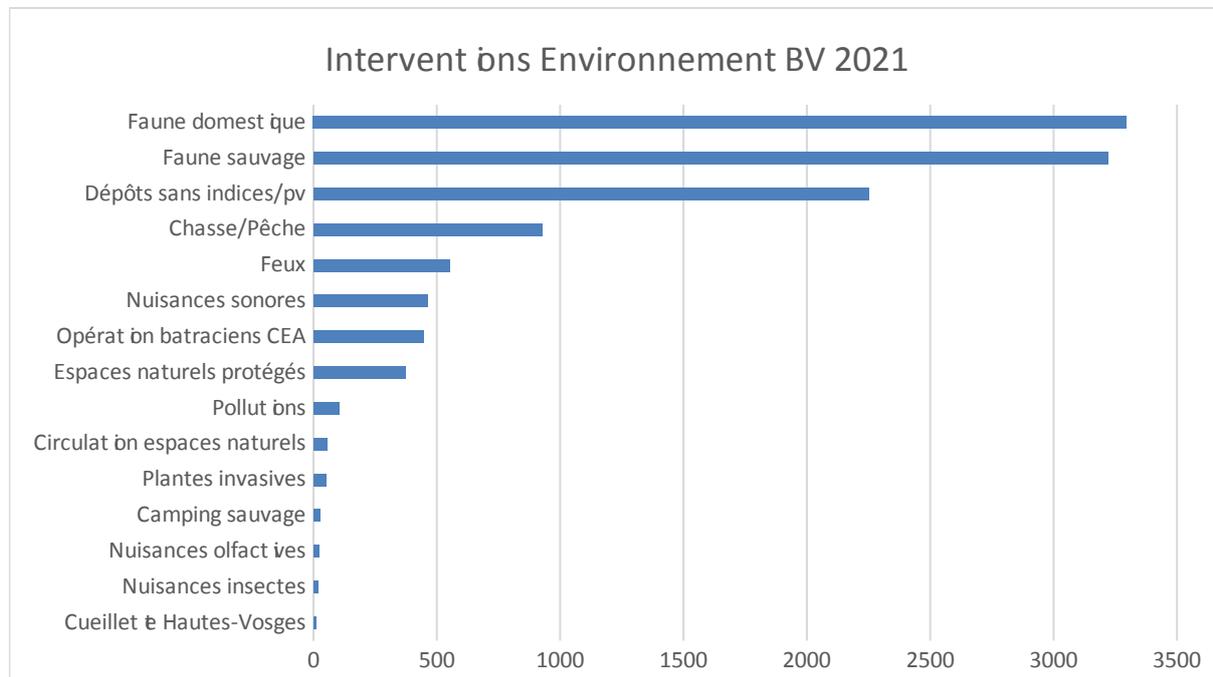
Les interventions liées à la pêche et à la chasse sont au nombre de 926 (7,8 %), essentiellement composées par le contrôle des permis de pêche effectués dans le cadre de nos accords avec la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Comme tous les ans, les feux (4,7 %) et les nuisances sonores (3,9 %) constituent une part non négligeable du total des interventions.

La surveillance des espaces naturels protégés totalise 371 interventions (3,1 %). Ils concernent essentiellement les Espaces Naturels Sensibles de la CEA mais aussi les Réserves Naturelles Régionales. Cette année, des tournées communes de surveillance ont été effectuées avec le personnel du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges sur des Réserves Naturelles Nationales et des sites protégés par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Le solde des interventions environnementales (2,6 %) concerne des pollutions, de la circulation dans les espaces naturels, de la lutte contre les espèces végétales invasives (Ambroisie, Berce du Caucase), du camping sauvage, des nuisances olfactives, des nuisances dues aux insectes et des opérations de contrôle de cueillette dans les Hautes-Vosges (Arnica, Myrtille).

Par ailleurs, 609 personnes ont été sensibilisées à diverses thématiques environnementales dans le cadre d'interventions ponctuelles.



#### 4. Les divers documents adressés en Mairie

##### Mensuellement

Chaque Maire est destinataire par courriel d'un compte rendu synthétique d'activités des services et du travail restitué sur son ban communal.

##### Ponctuellement

Chaque Maire est susceptible de recevoir les documents suivants :

- Lettres d'informations ou courriels destinés au Maire, relatant le détail de l'intervention effectuée par le garde champêtre à sa demande ou à la demande d'un particulier. Cet écrit n'est pas transmis à l'autorité judiciaire
- Copie des procès-verbaux ou rapports de constatations remis au Procureur de la République par l'intermédiaire de l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent (gendarmerie ou police)

#### 5. Formation – plan annuel de formation 2021

En partenariat avec le CNFPT et/ou partenaires ou organismes divers, des formations ont été délivrées au personnel, selon le plan annuel de formation établi, pour ainsi garantir et assurer un niveau de professionnalisation à nos agents.

Le programme 2021, élaboré fin 2020 a connu quelques modifications eu égard au contexte sanitaire qui a quelque peu impacté le programme initialement élaboré.

Les formations suivantes ont néanmoins pu être organisées :

- ✓ Formation management (CNFPT)
- ✓ Formation ambroisie
- ✓ Formation tir au JPX & gestes réglementaires sur la voie publique – (interne – nouveaux arrivants)
- ✓ Formation reptiles
- ✓ Formation oiseaux d'eau hivernants (interne)
- ✓ Formation « moustiques » - (interne)
- ✓ Formation « pollution d'eau » - en partenariat avec l'OFB
- ✓ Formation « veille juridique » (CNFPT)
- ✓ Formation « pédagogie à l'environnement » (ARIENA)

## 6. CONCLUSION

Jamais depuis sa création, la structure n'aura été autant convoitée et aura fait l'objet d'un tel engouement. Manifestement, l'année 2021 était une année de négociations et de prises de contact...

Le Président, Frédéric BIERRY et le nouveau Conseil d'Alsace, à l'issue de l'expérimentation menée sur le massif du Champ du Feu, a souhaité engager le déploiement progressif et concerté sur le territoire du Bas-Rhin et contribuer au financement de la structure à hauteur 40 %

Ainsi, dès le mois de janvier, les premiers rendez-vous et rencontres avec les municipalités Bas-Rhinoises se sont programmés pour présenter le dispositif et le fonctionnement en place dans le Haut-Rhin depuis plus de 30 ans.

Des réunions se sont organisées à l'échelle de nombreuses Communautés de Communes (Villé, Pays de Barr, Sélestat, Vallée de la Bruche, Molsheim – Mutzig...)

Corrélativement à ces rencontres et échanges, les élus, en concertation avec les services de la Collectivité Européenne d'Alsace ont pris en compte les demandes et attentes des communes du 67 ! Il a fallu définir le mode de déploiement sur ce nouveau territoire, pour maîtriser au mieux la progression, le mode d'intervention opérationnel et le financement en priorisant la continuité territoriale et un maillage cohérent.

Parallèlement, la structure s'est activée à étoffer ses effectifs, tout en veillant à recruter des profils adaptés aux missions et valeurs de la Brigade Verte, en prévision de l'implantation d'une première antenne dans le Bas-Rhin mais également pour anticiper les nombreux départs en retraite qui se profilent à court et moyen terme.

Malgré le contexte sanitaire qui a encore fortement rythmé notre quotidien, les gardes champêtres avaient fort à faire pour répondre aux demandes toujours croissantes des communes et des particuliers !

Globalement, les actes d'incivilités et le niveau de fréquentation des espaces naturels n'ont pas décliné et le constat est éloquent : la présence quotidienne de nos agents aux côtés des élus locaux est un allié précieux et le premier rempart de sécurité en milieu rural.

Edouard LEIBER, Président

## Annexe 1

**Bilan d'activités – procédures et écrits établis  
pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021**

## Procédures et écrits divers établis pour la période du 01 JANVIER 21 au 31 DECEMBRE 21

Procédures	Nombre
PROCES-VERBAL	474
RAPPORT DE CONSTATATIONS	56
INFORMATION	373
TOTAL	903

Animaux	67
- Abandon d'un animal sur la voie publique	1
- Absence de visite vétérinaire obligatoire pendant la période de surveillance d'animal mordeur ou griffeur	1
- Animal domestique détenu dans un habitat ou un environnement susceptible d'être, en raison des installations, une cause d'a	2
- Animal privé de nourriture et d'abreuvement nécessaires en période de grand froid	1
- Capture et transport à la SPA d'un chien errant non identifié	2
- Chien non tenu en laisse dans un espace public	1
- Clôture en mauvais état faisant courir un risque d'accident à un animal	1
- Défaut d'identification de plusieurs chats	1
- Défaut de clôture ou clôture défectueuse pouvant occasionner un accident à un animal domestique ou à un tiers du fait de sa	1
- Défaut de déclaration d'un détenteur de porcins auprès de l'Etablissement Départemental de l'Elevage	1
- Défaut de soin à un animal domestique	1
- Déjections canines	1
- Détention d'ovin ou caprin sans déclaration auprès de l'Etablissement Départemental de l'Elevage	1
- Détention de bovins non déclarés	1
- Divagation d'animaux domestiques sur la voie publique	1
- Divagation d'un animal sur la route	6
- Divagation d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes	7
- Divagation d'un chien occasionnant la mort ou la blessure d'animaux domestiques	7
- Elevage d'animaux dans des conditions non réglementaires	3
- Excitation ou défaut de maîtrise d'animal attaquant ou poursuivant un passant	1
- Maintien en plein air de bovins, ovins, caprins ou équidés sans dispositif de clôture, attache ou contention permettant de leur	6
- Manquement à une obligation de sécurité entraînant la mort ou la blessure d'un animal domestique	1
- Mauvais traitement involontaire par manquement, imprudence, négligence envers un animal domestique	2
- Mauvais traitements volontaires envers un animal domestique	4
- Négligence du bien-être animal pouvant être une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents	1
- Non respect d'une disposition au Règlement Sanitaire Départemental du Haut-Rhin	1
- Non respect d'une disposition au Règlement Sanitaire Départemental du Haut-Rhin : défaut d'imperméabilisation du sol en st	1
- Non respect d'une disposition au Règlement Sanitaire Départemental du Haut-Rhin : implantation d'un élevage porcin à moïn	1
- Placement ou maintien d'animal domestique dans un habitat, environnement ou installation pouvant être cause de souffranc	1
- Sévices graves ou acte de cruauté envers un animal domestique	5
- Transport ou enfouissement d'animaux tués ou blessés	3

Chasse	19
- Assistancè à estimation de dégâts de gibier	1
- Collision avec du gibier	5
- Dégâts de gibier en-dehors d'un lot de chasse	1
- Destruction d'animaux nuisibles par une personne non autorisée	1
- Piégeage sans agrément en secteur interdit	1
- Transport ou enfouissement d'animaux sauvages tués ou blessés	10

Circulation	102
-------------	-----

- Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	2
- Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	1
- Circulation avec un cyclomoteur sans détention du permis AM	1
- Circulation d'un véhicule à moteur dans un espace naturel	3
- Circulation d'un véhicule en-dehors de la chaussée	3
- Circulation d'un véhicule non autorisé sur une voie réservée aux cycles à 2 ou 3 roues	1
- Circulation d'un véhicule non homologué	1
- Circulation d'un véhicule non réceptionné ou non conforme à un type réceptionné	1
- Circulation d'un véhicule sans plaque d'immatriculation	1
- Circulation d'un véhicule sans visite technique	2
- Circulation de véhicule à moteur en dehors des voies classées dans le domaine public routier	1
- Circulation de véhicule agricole n'excédant pas 25 mètres de long et 4,5 mètres de large sans éclairage ou signalisation conforme	1
- Circulation de véhicule, de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage ou signalisation dans un lieu dépourvu d'éclairage public	1
- Circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation.	1
- Circulation en agglomération à un régime moteur excessif	1
- Circulation en sens interdit	1
- Circulation interdite	7
- Circulation sur une voie ouverte à la circulation publique avec un cycle à moteur non soumis à réception	2
- Circulation sur une voie ouverte à la circulation publique avec un cycle à moteur non soumis à réception	1
- Conducteur ne marquant pas l'arrêt absolu au "Stop"	1
- Conduite d'un cyclomoteur sans être coiffé d'un casque de type homologué ou sans que ce casque soit attaché	1
- Conduite d'un cyclomoteur sans port de gants conformes à la réglementation	3
- Conduite d'un véhicule à une vitesse excessive eu égard aux circonstances	6
- Conduite d'un véhicule malgré l'invalidation du permis de conduire résultant du retrait de la totalité des points	1
- Conduite de véhicule sans respect d'indications résultant de la signalisation routière	3
- Conduite de véhicule sans respect d'indications résultant de la signalisation routière	2
- Conduite d'un cycle transportant un passager mineur de moins de douze ans non coiffé d'un casque homologué et attaché	1
- Défaut d'assurance	1
- Défaut de permis de conduire	1
- Défaut de signalisation "A" sur un véhicule conduit par un jeune conducteur	1
- Dépassement de véhicule sans avertissement préalable du conducteur dépassé	1
- Franchissement d'une ligne blanche continue	2
- Inobservation par un conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe	1
- Mise en circulation d'un véhicule malgré l'immobilisation prescrite	1
- Mise en danger de la personne	3
- Non apposition sur le véhicule d'un certificat d'assurance	1
- Non mutation de carte grise (véhicule en cession)	2
- Non port de gants conformes à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle par le passager	1
- Non présentation de l'attestation d'assurance d'un véhicule	1
- Non présentation immédiate de la carte grise	1
- Non présentation immédiate de la carte grise	2
- Non présentation immédiate du permis de conduire	1
- Non présentation immédiate du permis de conduire	1
- Non respect d'un Arrêté Municipal	1
- Non transfert de la carte grise	4
- Passager d'un cyclomoteur sans casque homologué ou sans casque attaché	3
- Pneumatique ne présentant pas sur toute sa surface de roulement des sculptures apparentes	1
- Port à l'oreille, par le conducteur d'un véhicule en circulation d'un dispositif susceptible d'émettre du son	1
- Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	1

- Refus de serrer à droite par conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	1
- Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	4
- Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	4
- Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter dans des circonstances exposant directement	1
- Stationnement abusif	4
- Stationnement dangereux de véhicule	1
- Stationnement gênant	3
- Transport de passager sur un Engin de Déplacement Personnel Motorisé	1
- Usage abusif de l'avertisseur sonore en agglomération, hors cas de danger immédiat ou de manière prolongée si danger immédiat	1

<b>Déchets</b>	<b>186</b>
- Abandon d'une épave de véhicule dans un lieu non autorisé	5
- Abandon de déchets dans des conditions contraires aux dispositions du chapitre "Prévention et gestion des déchets"	7
- Abandon ou dépôt dans des conditions contraires aux dispositions du Code de l'Environnement par un producteur ou un détenteur	1
- Découverte et ramassage de déchets et détritiques divers	3
- Dépôt d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets en vue de leur enlèvement par le service de collecte sans respecter les prescriptions	5
- Dépôt de déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore, la faune...	7
- Dépôt de déchets non réglementaire	23
- Dépôt de matériaux en zone inondable sans autorisation	1
- Dépôt non conforme sur les berges d'un cours d'eau	2
- Dépôt ou abandon en un lieu public ou privé, d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés	9
- Dépôt sauvage d'immondices à l'aide d'un véhicule	101
- Dépôt sauvage d'immondices par un propriétaire sur un terrain lui appartenant	1
- Dépôt sauvage d'ordures par un propriétaire sur un terrain lui appartenant	2
- Dépôt sur terrain privé	3
- Déversement interdit dans les ouvrages d'évacuation d'eau pluviale	1
- Gestion de déchets sans satisfaire aux prescriptions concernant les caractéristiques, les quantités, les conditions techniques et les modalités de traitement	2
- Gestion de déchets sans satisfaire les conditions de prise en charge des déchets et les procédés de traitement	2
- Gestion irrégulière de déchets	6
- Gestion irrégulière de déchets par personne morale	3
- Jet de matières susceptibles de salir ou d'obstruer tout ou partie de la voie publique	2

<b>Dégradations</b>	<b>31</b>
- Dégradation d'un bien appartenant à autrui ayant occasionné des dégâts légers	1
- Dégradation d'un chemin appartenant à autrui	1
- Dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui	1
- Dégradation ou détérioration légère de bien destiné à l'utilité ou à la décoration publique par inscription, signe ou dessin. (Gravité)	1
- Dégradation volontaire d'un bien	11
- Dégradations de biens publics	8
- Dégradations involontaires	3
- Dégradations, destructions de panneaux, d'objets d'utilité publique	4
- Destruction totale ou en partie des fossés évacuateurs d'eau et/ou apport volontaire d'obstacle au libre écoulement des eaux	1

<b>Divers</b>	<b>99</b>
- Armes, découverte armes et munitions, tirs dangereux, etc...	1
- Déplacement hors du domicile interdit dans une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré	1
- Différend de voisinage	12
- Drogue interventions diverses, découverte de seringues, etc...	3
- Etat des lieux	17
- Informations diverses à destination de la Mairie	47

- Interdiction de se regrouper à plus de six personnes	1
- Non respect d'un Arrêté Municipal	3
- Non respect des dispositions d'un Arrêté Préfectoral de protection des biotopes	2
- Non respect du couvre-feu	3
- Non respect du Règlement Sanitaire Départemental	2
- Prise du nom d'un tiers pouvant déterminer des poursuites pénales contre lui.	1
- Rassemblement de jeunes	3
- Remise de courrier	3

<b>Feux</b>	<b>2</b>
- Brûlage de végétaux hors des prescriptions prévues	2

<b>Forêts</b>	<b>17</b>
- Circulation de véhicule sur une route de forêt interdite à la circulation	3
- Circulation interdite de tout véhicule hors des routes et chemins forestiers	4
- Coupe d'arbres ayant plus de 20 centimètres de circonférence	1
- Dépôt ou abandon d'ordures ou de déchets avec un véhicule dans un bois ou une forêt	4
- Feu en forêt ou feu à moins de deux cents mètres de la forêt	4
- Prélèvement supérieur à 10 litres de fruits ou semences des bois et forêts	1

<b>Nuisances</b>	<b>33</b>
- Aboiements intempestifs de chien	1
- Accumulation de détritiques favorisant la présence de rongeurs	1
- Brûlage d'ordures ménagères à l'air libre	2
- Défaut d'entretien d'un bâtiment et de ses abords	3
- Emission d'odeurs nauséabondes	2
- Emission de bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage	3
- Feu en agglomération interdit par Arrêté Municipal	1
- Habitation, dépendances insalubres, susceptibles de porter une atteinte grave à la santé, à la salubrité et à la sécurité du voisinage	2
- Jet de nourriture aux animaux	2
- Nuisances provoquées par un élevage d'animaux	2
- Présence d'animaux engendrant des nuisances au voisinage	1
- Production continue et prolongée de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage	12
- Utilisation en agglomération, par conducteur d'un véhicule, du moteur à des régimes excessifs	1

<b>Opérations funéraires</b>	<b>326</b>
- Abandon de tombe	13
- Départ de corps	311
- Exhumation et réinhumation	2

<b>Outrage</b>	<b>8</b>
- Menaces	1
- Menaces à l'encontre d'un garde dans l'exercice de ses fonctions	1
- Outrage à un agent chargé d'une mission de service public (garde champêtre)	1
- Outrage à un agent dépositaire d'une autorité publique	5

<b>Plantes et Espèces Protégées</b>	<b>4</b>
- Coupe d'arbres sans autorisation	3
- Dégradations de plantes ou d'un milieu protégé	1

<b>Pollution</b>	<b>16</b>
- Déversement dans l'eau de produits qui ont détruit le poisson ou nuï à sa nutrition	4
- Déversement dans les eaux, de substances ayant entraîné des dommages	2
- Déversement dans un cours d'eau ou sur ses rives de matières usées ou dangereuses	2
- Déversement de matières de vidange en un lieu interdit	1
- Déversement de substances nuisibles dans les eaux souterraines et superficielles	3
- Déversement direct des effluents d'exploitations agricoles dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer	2
- Ecoulement d'hydrocarbures dans un égout servant à l'évacuation des eaux de pluie	1
- Epandage de lisier dans le périmètre de protection rapprochée du captage des sources	1

<b>Urbanisme</b>	<b>84</b>
- Constat d'affichage du permis de construire	4
- Construction sans autorisation	7
- Défaut d'affichage du permis de construire	1
- Défaut de déclaration pour l'exécution d'une construction	1
- Défaut de déclaration pour l'exécution de travaux exemptés du permis de construire	1
- Défaut de déclaration préalable de travaux	8
- Défaut de permis de construire	7
- Exécution de travaux non autorisés par un permis de construire	1
- Exécution de travaux ou utilisation du sol interdite dans une commune sans P.L.U. ou carte communale.	1
- Exécution irrégulière de travaux soumis à déclaration préalable	5
- Exploitation d'une installation classée soumise à autorisation, sans autorisation	2
- Exploitation d'une installation classée soumise à déclaration, sans déclaration	1
- Exploitation d'une installation classée, sans autorisation	3
- Exploitation d'une installation de traitement ou de stockage de déchets sans tenue conforme du registre des déchets	1
- Immeuble menaçant ruine	3
- Infraction aux dispositions du P.L.U.	6
- Inobservation des dispositions relatives aux plans locaux d'urbanisme (P.L.U.)	7
- Non déclaration d'ouverture de chantier	1
- Non déclaration préalable d'un exhaussement de sol	1
- Non respect d'un permis de construire	1
- Non respect d'un permis de construire	6
- Non respect d'une déclaration préalable de travaux	2
- Non respect des dispositions d'un permis de construire	1
- Non respect du Plan Local d'Urbanisme	11
- Réalisation irrégulière d'affouillement ou d'exhaussement du sol	1
- Travaux de remblais en zone inondable sans autorisation	1

<b>Voirie</b>	<b>22</b>
- Atteinte à l'intégrité du domaine public routier ou de ses dépendances	1
- Défaut de taille d'arbres ou de haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier	2
- Dégradation d'un bien appartenant à autrui ayant occasionné des dégâts légers	1
- Dégradation d'un chemin rural	5
- Dépôt sur le domaine public routier non autorisé	2
- Ecoulement sur la voie publique de substance susceptible de nuire à la salubrité et à la sécurité publique	1
- Embarras de la voie publique	1
- Encombrement des fossés d'un chemin rural risquant d'entraver le libre écoulement des eaux	2
- Jet, dépôt, sur la voie publique de substances susceptibles de nuire à la sécurité publique	3
- Non respect des prescriptions minimales de lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole dans une zone	1
- Occupation, sans autorisation, du domaine public routier	3

<b>Vol</b>	
- Découverte de produits volés (voitures - cycles - divers...)	<b>1</b>
- Soustraction frauduleuse d'énergie au préjudice d'autrui	<b>1</b>
- Vol	<b>5</b>

## Annexe 2

### **Suivi d'activités PVE – rapport annuel 2021**

# Suivi d'activité PVe : Rapport Vital annuel

Version 1.2

Edité le : 2/3/22 9:12 AM

Subdivision : Police Municipale

Unité : 06831503200 - PR Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux Soultz-Haut-Rhin

Période : 2021

NB : les infractions sont comptabilisées en date d'infraction.

Famille d'infraction	Nature d'infraction	Total
	<b>Total</b>	<b>2853</b>
	<b>Sous-total famille</b>	<b>57</b>
Animaux	22160 - DETENTION SUR LA VOIE PUBLIQUE DE CHIEN D'ATTAQUE, DE GARDE OU DE DEFENSE NON MUSELE (chien dangereux de catégorie 1 ou 2)	1
	225 - DIVAGATION D'ANIMAL DANGEREUX	56
	<b>Sous-total famille</b>	<b>1378</b>
	11952 - STATIONNEMENT DE VEHICULE SUR UNE ROUTE DE FORET INTERDITE A LA CIRCULATION	22
	201 - ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE	13
	21199 - ARRET OU STATIONNEMENT GENANT SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX VEHICULES AFFECTES A UN SERVICE PUBLIC	10
	21200 - STATIONNEMENT TRES GENANT SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX VEHICULES PORTANT UNE CARTE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES	61
	21290 - STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX LIVRAISONS	1
	22811 - ARRET OU STATIONNEMENT GENANT SUR UN EMPLACEMENT RESERVE A L'ARRET OU AU STATIONNEMENT DES VEHICULES DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS	11
	22813 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE SUR UNE CHAUSSEE OU VOIE RESERVEE A LA CIRCULATION DES VEHICULES D'INTERET GENERAL PRIORITAIRE	1
	26961 - STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE DANS UNE ZONE DE RENCONTRE	10
	26962 - STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE DANS UNE AIRE PIETONNE	1
	29402 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX VEHICULES DE TRANSPORT DE FONDS OU DE METAUX PRECIEUX	12
	30395 - STATIONNEMENT SANS AUTORISATION DE VEHICULE SUR UN CHEMIN DE HALAGE	1
	31087 - STATIONNEMENT GENANT D'UN CYCLOMOTEUR SUR UN TROTTOIR	2
	31088 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE SUR UN PASSAGE RESERVE A LA CIRCULATION DES PIETONS EN TRAVERSEE DE CHAUSSEE	22

Arrêt et stationnement	31089 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR	175
	31090 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UNE VOIE VERTE	7
	31091 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UNE BANDE OU PISTE CYCLABLE	71
	31093 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE AU DROIT D'UNE BOUCHE D'INCENDIE	2
	31095 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MASQUANT UNE SIGNALISATION ROUTIERE A LA VUE DES USAGERS DE LA VOIE	3
	31096 - ARRET D'UN VEHICULE TRES GENANT POUR LA CIRCULATION PUBLIQUE	1
	32530 - STATIONNEMENT D'UN VEHICULE INTERDIT PAR UN REGLEMENT DE POLICE	584
	32531 - ARRET D'UN VEHICULE INTERDIT PAR UN REGLEMENT DE POLICE	13
	32532 - STATIONNEMENT D'UN VEHICULE EMPIETANT SUR UN PASSAGE POUR PIETONS	28
	32533 - ARRET D'UN VEHICULE SUR UN PASSAGE POUR PIETONS	1
	32534 - STATIONNEMENT D'UN VEHICULE SUR LA CHAUSSEE EN AGGLOMERATION ALORS QUE L'ACCOTEMENT S'Y PRETE	2
	32535 - STATIONNEMENT D'UN VEHICULE SUR LE COTE GAUCHE D'UNE CHAUSSEE A DOUBLE SENS EN AGGLOMERATION	3
	32536 - ARRET IRREGULIER D'UN VEHICULE SUR LA CHAUSSEE EN AGGLOMERATION	8
	6215 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE SUR UNE CHAUSSEE OU VOIE RESERVEE A LA CIRCULATION DES VEHICULES DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS OU DES TAXIS	1
	7560 - STATIONNEMENT ABUSIF DE VEHICULE SUR LA VOIE PUBLIQUE: STATIONNEMENT EXCEDANT 7 JOURS	149
	7575 - STATIONNEMENT ABUSIF DE VEHICULE SUR LA VOIE PUBLIQUE: DEPASSEMENT DE LA DUREE FIXEE PAR ARRETE	2
	7576 - STATIONNEMENT IRREGULIER EN AGGLOMERATION : DEPASSEMENT DE LA DUREE MAXIMALE DE STATIONNEMENT EN ZONE LIMITEE	9
	7583 - ARRET OU STATIONNEMENT DE VEHICULE GENANT L'ACCES A UN AUTRE VEHICULE OU SON DEGAGEMENT	44
7586 - STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE DEVANT L'ENTREE CARROSSABLE D'UN IMMEUBLE RIVERAIN	13	
7587 - STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE EN DOUBLE FILE	10	

	7588 - ARRET OU STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE SUR UNE VOIE PUBLIQUE SPECIALEMENT DESIGNEE PAR ARRETE	12
	7590 - STATIONNEMENT A CONTRESENS DE LA CIRCULATION SUR UNE CHAUSSEE A SENS UNIQUE	6
	7592 - STATIONNEMENT SUR LA CHAUSSEE HORS AGGLOMERATION ALORS QU'UN STATIONNEMENT HORS DE LA CHAUSSEE ETAIT POSSIBLE	19
	7596 - STATIONNEMENT DU COTE INTERDIT SUR UNE VOIE A STATIONNEMENT UNILATERAL ALTERNE SEMI-MENSUEL	5
	7599 - STATIONNEMENT IRRÉGULIER EN AGGLOMERATION : ABSENCE DE DISPOSITIF DE CONTROLE DE LA DUREE DU STATIONNEMENT	43
	<b>Sous-total famille</b>	<b>29</b>
Autres infractions à la circulation routière	11080 - CIRCULATION SUR LA ROUTE D'ANIMAL SANS CONDUCTEUR	26
	22655 - UTILISATION EN AGGLOMERATION, PAR CONDUCTEUR D'UN VEHICULE, DU MOTEUR A DES REGIMES EXCESSIFS	1
	22788 - CIRCULATION IRRÉGULIERE D'UN PIETON SUR LA CHAUSSEE	2
	<b>Sous-total famille</b>	<b>15</b>
Ceinture et casque	11065 - TRANSPORT DE MINEUR EN VEHICULE A MOTEUR SANS CEINTURE DE SECURITE OU SYSTEME DE RETENUE HOMOLOGUE	1
	12929 - CONDUITE, SANS PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE, D'UN VEHICULE A MOTEUR RECEPTIONNE AVEC CET EQUIPEMENT	3
	12930 - NON PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE PAR PASSAGER D'UN VEHICULE A MOTEUR RECEPTIONNE AVEC CET EQUIPEMENT	3
	12931 - CONDUITE D'UNE MOTOCYCLETTE SANS PORT D'UN CASQUE HOMOLOGUE ET ATTACHE	1
	12932 - CONDUITE D'UN CYCLOMOTEUR SANS PORT D'UN CASQUE HOMOLOGUE ET ATTACHE	3
	12933 - NON PORT DE CASQUE HOMOLOGUE ET ATTACHE PAR PASSAGER D'UNE MOTOCYCLETTE OU D'UN CYCLOMOTEUR EN CIRCULATION	4
	<b>Sous-total famille</b>	<b>18</b>
Chasse et pêche	20143 - PECHE EN EAU DOUCE, DE NUIT, EN TEMPS PROHIBE	1
	20148 - PECHE EN EAU DOUCE PENDANT LES HEURES D'INTERDICTION	1
	20162 - PECHE EN EAU DOUCE DE 2EME CATEGORIE OU LE DROIT DE PECHE APPARTIENT A L'ETAT A PARTIR D'UN POINT D'ACCES PROHIBE	1
	20165 - PECHE EN EAU DOUCE SANS AVOIR ACQUITTE LA REDEVANCE POUR PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	4
	20166 - PECHE EN EAU DOUCE PAR UNE PERSONNE N'APPARTENANT PAS A UNE ASSOCIATION DE PECHE AGREEE	5

	3487 - DIVAGATION DE CHIEN SUSCEPTIBLE D'ENTRAINER LA DESTRUCTION D'OISEAU OU DE GIBIER	4
	7384 - PECHE EN EAU DOUCE SANS LA PERMISSION DU TITULAIRE DU DROIT DE PECHE	2
	<b>Sous-total famille</b>	<b>15</b>
Croisements et dépassements	10096 - DEPASSEMENT PAR VEHICULE A L'APPROCHE D'UN PASSAGE RESERVE AUX PIETONS SUR LEQUEL UN PIETON EST DEJA ENGAGE	1
	11054 - DEPASSEMENT DE VEHICULE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE DU CONDUCTEUR DEPASSE	3
	11057 - DEPASSEMENT DE VEHICULE SANS VISIBILITE SUFFISANTE VERS L'AVANT, SUR UNE CHAUSSEE A DOUBLE SENS DE CIRCULATION	2
	6102 - DEPASSEMENT DE VEHICULE PAR LA DROITE	8
	6105 - DEPASSEMENT DE VEHICULE A UNE INTERSECTION DE ROUTES	1
	<b>Sous-total famille</b>	<b>14</b>
Eclairage et signalisation	22796 - CIRCULATION DE CYCLE, DE NUIT OU PAR VISIBILITE INSUFFISANTE, SANS UTILISATION DES FEUX D'ECLAIRAGE ET DE SIGNALISATION	8
	22837 - CIRCULATION DE VEHICULE A MOTEUR OU DE REMORQUE NON MUNI DE FEU STOP CONFORME	2
	22856 - CONDUITE, DE NUIT OU PAR VISIBILITE INSUFFISANTE, DE CYCLE NON MUNI DE FEU DE POSITION AVANT CONFORME	2
	22891 - CIRCULATION DE VEHICULE A MOTEUR, DE NUIT OU PAR VISIBILITE INSUFFISANTE, SANS USAGE DES FEUX DE POSITION LORSQUE CELUI-CI EST PRESCRIT	1
	22893 - CIRCULATION DE VEHICULE A MOTEUR, DE NUIT OU PAR VISIBILITE INSUFFISANTE, SANS ECLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIERE	1
	<b>Sous-total famille</b>	<b>13</b>
Espaces naturels	26142 - PRELEVEMENT DE CHAMPIGNONS, FRUITS OU SEMENCES DE BOIS OU FORET SANS AUTORISATION DU PROPRIETAIRE DU TERRAIN - VOLUME PRELEVE N'EXCEDANT PAS 10 LITRES	4
	7930 - ALLUMAGE DE FEU INTERDIT A MOINS DE 200 METRES D'UNE FORET OU D'UN BOIS	9
	<b>Sous-total famille</b>	<b>16</b>
Etat ou équipement des utilisateurs et des véhicules	11429 - CIRCULATION D'UN VEHICULE OU ELEMENT DE VEHICULE NON RECEPTIONNE OU NON CONFORME A UN TYPE RECEPTIONNE	1
	22622 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR OU D'UNE REMORQUE MUNI DE PNEUMATIQUE INTERDIT OU IRREGULIEREMENT MONTE	3
	22627 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR NON REGULIEREMENT EQUIPE DE RETROVISEUR OU DE SYSTEME DE VISION INDIRECTE	1
	32032 - NON PORT DE GANTS CONFORMES A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE PAR PASSAGER D'UN CYCLE A MOTEUR EN CIRCULATION	2

	32033 - CONDUITE D'UN CYCLOMOTEUR SANS PORT DE GANTS CONFORMES A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	5
	6124 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR OU D'UNE REMORQUE MUNI DE PNEUMATIQUE LISSE, DECHIRE OU DONT LA TOILE EST APPARENTE	3
	6126 - EMISSION DE BRUITS GENANTS PAR VEHICULE A MOTEUR	1
	<b>Sous-total famille</b>	<b>29</b>
Infractions diverses	33466 - DEPLACEMENT HORS DU LIEU DE RESIDENCE SANS DOCUMENT JUSTIFICATIF CONFORME DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE ET DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19	5
	33467 - VIOLATION D'UNE MESURE LOCALE RESTRICTIVE DE DEPLACEMENT ADOPTEE DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE OU DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19	2
	33470 - CIRCULATION A UNE HEURE INTERDITE DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE OU DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19	16
	33581 - NON PORT D'UN MASQUE DE PROTECTION DANS UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE OU DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19	3
	33598 - VIOLATION D'UNE MESURE LOCALE IMPOSANT LE PORT D'UN MASQUE DE PROTECTION DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE OU DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19	3
	<b>Sous-total famille</b>	<b>423</b>
Nuisances	1086 - DEPOT OU ABANDON D'ORDURES, DE DECHETS, DE MATERIAUX OU D'OBJET HORS DES EMPLACEMENTS AUTORISES	174
	13313 - EMISSION DE BRUIT PORTANT ATTEINTE A LA TRANQUILLITE DU VOISINAGE OU A LA SANTE DE L'HOMME	6
	26511 - DEPOT D'ORDURES, DE DECHETS, DE MATERIAUX OU D'OBJET EN VUE DE LEUR ENLEVEMENT PAR LE SERVICE DE COLLECTE SANS RESPECTER LES CONDITIONS FIXEES PAR L'AUTORITE ADMINISTRATIVE	211
	26512 - ABANDON DE DEJECTION HORS DES EMPLACEMENTS AUTORISES	3
	26513 - DEVERSEMENT DE LIQUIDE INSALUBRE HORS DES EMPLACEMENTS AUTORISES	1
	33756 - ELIMINATION DE BIODECHETS PAR BRULAGE A L'AIR LIBRE	16
	6069 - EMBARRAS D'UNE VOIE PUBLIQUE PAR DEPOT OU ABANDON SANS NECESSITE D'OBJETS, MATERIAUX OU DECHET ENTRAVANT LA LIBRE CIRCULATION	1
	7916 - DEPOT OU ABANDON D'ORDURES OU DE DECHETS DANS UN BOIS OU UNE FORET	11
	<b>Sous-total famille</b>	<b>68</b>
Priorité de passage - Intersections	203 - INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES	28
	210 - INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE	37
	28031 - REFUS DE PRIORITE PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A UN PIETON MANIFESTANT CLAIREMENT SON INTENTION DE TRAVERSER UNE CHAUSSEE	1

	6091 - REFUS DE PRIORITE PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE ABORDANT UN CARREFOUR A SENS GIRATOIRE	1
	6111 - REFUS DE PRIORITE A UNE INTERSECTION DE ROUTES OU L'OBLIGATION DE CEDER LE PASSAGE EST SIGNALEE	1
	<b>Sous-total famille</b>	<b>335</b>
Règles administratives	12522 - MAINTIEN EN CIRCULATION DE VOITURE PARTICULIERE SANS CONTROLE TECHNIQUE PERIODIQUE	7
<b>Famille d'infraction</b>	<b>Nature d'infraction</b>	<b>Total</b>
Règles administratives	21467 - NON PRESENTATION, PAR PECHEUR, DE DOCUMENT VALABLE JUSTIFIANT DE SA QUALITE DE MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE	5
	24028 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR AVEC UNE PLAQUE D'IMMATRICULATION ILLISIBLE	4
	24030 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR AVEC UNE PLAQUE D'IMMATRICULATION NON CONFORME	1
	32857 - DETENTION D'UN CAPRIN DE PLUS DE 6 MOIS NON IDENTIFIE	1
	6099 - CONDUITE DE VEHICULE AVEC UN PERMIS PROBATOIRE SANS SIGNALISATION REGLEMENTAIRE	12
	6164 - NON JUSTIFICATION DANS LES CINQ JOURS DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR	1
	6166 - NON APPPOSITION SUR LE VEHICULE DU CERTIFICAT D'ASSURANCE OU APPPOSITION DE CERTIFICAT NON VALIDE	288
	6204 - NON PRESENTATION IMMEDIATE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE A MOTEUR	4
	6224 - NON DECLARATION DANS LES DELAIS AU MINISTRE DE L'INTERIEUR, PAR LE PROPRIETAIRE D'UN VEHICULE, DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU D'ETABLISSEMENT D'AFFECTATION	1
	6227 - NON PRESENTATION IMMEDIATE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE DU PERMIS DE CONDUIRE, DU CERTIFICAT OU DU RECEPISSE ASSIMILE	4
	6238 - NON DECLARATION D'ACHAT D'UN VEHICULE SOUMIS A IMMATRICULATION ET DEJA IMMATRICULE DANS LES 15 JOURS SUIVANT LA TRANSACTION PAR PROFESSIONNEL DE L'AUTOMOBILE	1
	7542 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR OU D'UNE REMORQUE NON MUNI DE PLAQUE D'IMMATRICULATION VISIBLE	1
	7544 - MAINTIEN EN CIRCULATION D'UN VEHICULE CEDE ET DEJA IMMATRICULE SANS CERTIFICAT D'IMMATRICULATION ETABLI AU NOM DU NOUVEAU PROPRIETAIRE	5
	<b>Sous-total famille</b>	<b>418</b>
	11325 - FRANCHISSEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE	33
	11326 - CHEVAUCHEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE	6
	11946 - CIRCULATION DE VEHICULE SUR UNE ROUTE DE FORET INTERDITE A LA CIRCULATION	5

Règles de conduite	12867 - CONDUITE DE VEHICULE SANS RESPECT D'INDICATIONS RESULTANT DE LA SIGNALISATION ROUTIERE	288
	217 - CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VEHICULE EFFECTUE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE	9
	23273 - CIRCULATION D'UN VEHICULE SUR UNE ROUTE TEMPORAIREMENT FERMEE	1
	23800 - USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION	19
	24088 - CIRCULATION D'UN VEHICULE EN DEHORS DE LA CHAUSSEE	13
	24089 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR SUR UNE VOIE VERTE OU DANS UNE AIRE PIETONNE	3
	256 - CIRCULATION DE VEHICULE EN SENS INTERDIT	15
	28203 - CIRCULATION SUR UNE PORTION DU RESEAU ROUTIER D'UN VEHICULE D'UNE CATEGORIE SOUMISE A UNE INTERDICTION D'ACCES PERMANENTE DESTINEE A PREVENIR UN DANGER POUR LES USAGERS DE LA VOIE	2
	31063 - CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC PORT A L'OREILLE D'UN DISPOSITIF SUSCEPTIBLE D'EMETTRE DU SON	11
	32512 - CIRCULATION D'UN VEHICULE NON AUTORISE SUR UNE PISTE OU BANDE CYCLABLE	9
	33362 - TRANSPORT DE PASSAGER SUR UN ENGIN DE DEPLACEMENT PERSONNEL MOTORISE	1
	6090 - CONDUITE D'UN VEHICULE DANS DES CONDITIONS NE PERMETTANT PAS AU CONDUCTEUR DE MANOEUVRER AISEMENT	3
	<b>Sous-total famille</b>	<b>25</b>
Vitesse	213 - CONDUITE D'UN VEHICULE A UNE VITESSE EXCESSIVE EU EGARD AUX CIRCONSTANCES	22
	25386 - EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE INFERIEURE OU EGALE A 50 KM/H	3

Annexe 3

# **Revue de presse**

ENVIRONNEMENT

## Dépôts de déchets dans le Sundgau : « Nous n'avons plus d'indulgence »

La Brigade verte, compétente dans la quasi-totalité du Sundgau, brosse un tableau encourageant de l'évolution des dépôts sauvages. Les gardes champêtres continuent d'assurer médiation et pédagogie mais sanctionnent systématiquement.

« Il y a trente ans, chaque commune avait sa déchèterie municipale en plein air », rappelle Denis Wisselmann. Le chef du secteur sud de la Brigade verte en est convaincu : la disparition définitive des dépôts sauvages est une affaire de temps, peut-être de « quelques décennies ». « Les déchets visuels gênent tout le monde, on y arrivera. »



Lionel Peter, chef de poste d'Altenach, s'approprie à nettoyer un emplacement régulièrement souillé par les dépôts sauvages, situé à l'abri des regards et à proximité immédiate d'un axe de communication, sur le ban de Carspach. Photo L'Alsace/R.G.

« Le manque de respect, c'est à la marge »

Avec son collègue Lionel Peter, chef de poste d'Altenach, il brosse un tableau positif de l'évolution des dépôts sur le territoire sundgavien. « Au début, on trouvait des canapés, des frigos, des congelateurs, se souvient Lionel Peter. Tout ça, on le trouve nettement moins. Ce sont plutôt des sacs d'ordures ménagères ou des déchets verts. Dans l'ensemble, « ça fonctionne bien pour 95 % », analyse Denis Wisselmann. Le manque de respect, c'est à la marge. Mais c'est suffisant pour avoir l'impression de voir des déchets partout. »

Quelques bémols cependant. Il y

a les effets conjoncturels : la période du premier confinement, au début de la crise sanitaire, a par exemple vu fleurir les dépôts, avec la fermeture des déchèteries, dans le Haut-Rhin. Il y a aussi les déchets de chantier, qui restent présents et « qu'on peut encore trouver en gros dépôts », note Lionel Peter. Mais qui sont « souvent des petits dépôts de fin de journée », nuance Denis Wisselmann.

Quid des poubelles sur les aires de repos ?

Le chef de secteur évoque un au-

tre point noir : les aires de repos, en bordure des routes. « Là où il y a des poubelles, les déchets prolifèrent », déplore-t-il. « Souvent, nous y trouvons des couches et de la literie pour animaux, ce qui pèse le plus lourd », témoigne Lionel Peter, la CCSAL (Communauté de communes sud Alsace Largue) ayant opté pour une tarification incitative au poids. Denis Wisselmann serait d'avis de « pousser la logique plus loin » : « En dehors des communes, retirer les poubelles et que les gens emportent leurs déchets. »

Si la tendance de fond est favorable sur le long terme, c'est parce que

« déchèteries ou services, les pouvoirs publics ont mis en place tout ce qu'il faut pour que ça fonctionne bien », résume le chef du secteur sud, qui rassemble les postes de Walheim, Altenach, Hagenthal et Guewenheim. L'ouverture d'une nouvelle déchèterie à Retzwiller, sur le territoire de la CCSAL, à la fin du premier semestre 2022, devrait contribuer à encore améliorer le tableau.

« Tolérance zéro »

Puisque les solutions existent pour collecter et valoriser les dé-

chets, les 18 gardes du secteur sud appliquent « la tolérance zéro », sur le ban des 160 communes conventionnées. « On se rend sur place, on fouille, on cherche des indices. Quand nous en trouvons un, c'est verbalisé », assure Lionel Peter.

Selon le chef de poste, les affaires relatives aux déchets et aux feux de végétation constituent le deuxième poste d'occupation des gardes champêtres, après les animaux et avant les problèmes de voisinage et les actions en lien avec l'environnement. A propos des missions du corps des gardes champêtres :

« Nous sommes souvent le premier maillon. Nous avons un rôle de médiateur et nous sanctionnons en dernier ressort ». La conclusion de cette proposition ne concerne pas les dépôts de déchets. « Depuis 20 ans, la Brigade verte a travaillé à sensibiliser. Aujourd'hui, c'est le seul sujet sur lequel nous n'avons plus d'indulgence », conclut Denis Wisselmann.

Romain GASCON

PLUS WEB

Voir notre vidéo et notre diaporama sur [alsace.fr](http://alsace.fr) et [dna.fr](http://dna.fr)

### REPÈRES

Plusieurs cas sont prévus par la loi :

« un défaut de tri est sanctionné par une contravention de 2<sup>e</sup> classe et une amende de 35 € (art. R-632-1 du Code pénal).

« un dépôt sans véhicule est sanctionné par une contravention de 3<sup>e</sup> classe et une amende de 68 € (art. R-633-6 du Code pénal).

« un dépôt avec véhicule est sanctionné par une contravention de 5<sup>e</sup> classe. Il fait l'objet d'une procédure écrite transmise au parquet. Le juge détermine le montant de l'amende, qui peut s'élever jusqu'à 1500 € (art. R-635-8 du Code pénal). Il peut aussi décider de la confiscation du véhicule.

Au montant de l'amende peut aussi, le cas échéant, s'ajouter celui des frais d'enlèvement facturés par la commune. Pour des dépôts plus importants réalisés par des entreprises, le Code de l'environnement peut s'appliquer.

La non-solvabilité d'un contrevenant ne lui permet pas d'échapper aux sanctions. Le compte bancaire peut être directement ponctionné lorsqu'il est provisionné. Les constats et PV, autrefois transmis au maire, sont aujourd'hui directement transmis à la gendarmerie, dans les cinq jours. Pour les contrevenants de nationalité suisse, un officier de liaison assure le suivi des procédures.

Quelques chiffres, pour le Sundgau : en 2020, le poste de la Brigade verte d'Altenach a constaté 257 dépôts, celui de Walheim, 229 dépôts, et celui de Hagenthal, 397.

## Comcoms : les coûts et la pédagogie

De l'avis des deux comcoms sundgaviennes, les dépôts sauvages sont peu prégnants dans le Sundgau. On pointe bien quelques problématiques récurrentes, du côté de la CCSAL : pneumatiques, déchets de chantiers et déchets verts. « Mais rarement des déchets ménagers », souligne Franck Grandgirard, vice-président en charge de la prévention et de la gestion des produits résiduels et de l'économie circulaire.

« Pas tant la quantité que la réactivité »

« On entend souvent que la tarification incitative au poids (en vigueur dans la CCSAL, NDLR) est potentiellement la plus productrice de dépôts sauvages. Mais ce n'est pas vérifié » sur le terrain, confirme

Alexandre Martini, responsable du service des produits résiduels. Tous deux résumant : « La problématique des dépôts sauvages, ce n'est pas tant la quantité que la réactivité. Ça peut vite s'emballer. Le déchet amène le déchet. » Certains emplacements sont plus vulnérables : les plateformes d'apport de déchets verts et les bornes à verre, mais aussi les aires de repos en bordure des routes et le canal. Il y a aussi, « ponctuellement, les dépôts liés à la présence des gens du voyage », ajoute le vice-président. « une surface de 4000 à 5000 € par an ». Auxquels s'ajoutent les déchets ramassés dans le cadre d'opérations de type Haut-Rhin propre.

Aulant du côté de la CCSAL que de la CCS, des solutions sont proposées pour la quasi-totalité des « produits résiduels ».



Au centre-ville d'Altkirch, la Brigade verte accompagne les employés communaux pendant leur tournée et recherche des indices dans les sacs de tri au contenu non conforme.

Photo L'Alsace/R.G.

Frédéric Scatolini, le directeur du pôle des moyens techniques de la CCS affirme qu'« il est difficile d'aller plus loin sur le niveau de

service ». Bertrand Ivain, vice-président de la CCS en charge de la valorisation des déchets, souligne l'évolution dans le temps à la fois de la nature et de la perception des déchets, qui font qu'ils « ont aujourd'hui un coût ». « L'idée, c'est que ça coûte le moins possible, explique-t-il. Nous sommes en perpétuelle réflexion, en permanence à l'affût d'une réduction des coûts ».

Dès lors, selon l' élu, le dépôt sauvage tient surtout à des « effets d'aubaine », à l'instar de la période du premier confinement pendant laquelle les déchèteries du Haut-Rhin avaient fermé. Et à « des comportements qui n'ont pas d'explication rationnelle », le contrevenant s'exposant à une sanction financière conséquente. D'autant que « 30 % des habi-

itants de la CCS ne viennent pas en déchèterie dans l'année, et 80 % au plus une fois par an », bien en deçà des 18 passages annuels gratuits, relève Frédéric Scatolini. Il rappelle que les sites sont ouverts aux professionnels contre une participation financière : « Un professionnel qui veut bien faire les choses peut le faire ».

Lenjeu est donc de trouver « les clés de fonctionnement [des contrevenants] pour qu'ils accèdent aux gestes de tri », avance Bertrand Ivain. De ce point de vue, la Brigade verte constitue selon l' élu « un outil indispensable », qui manie de concert sanction et pédagogie. Frédéric Scatolini rappelle aussi le rôle des « ambassadeurs de tri ». Bertrand Ivain évoque « un travail sans fin, presque de la dentelle ».

qui passe par la rencontre et par l'échange. « Il faut se mettre à portée d'engueulade. On reprend une à une les choses, on réexplique et on déconstruit. »

Dans la CCSAL, l'offre de services sera renforcée d'ici à la fin du premier semestre 2022 par l'ouverture d'un premier centre de recyclage à Retzwiller. Avec cette solution, qui « intégrera toutes les filières, explique Franck Grandgirard, les habitants n'auront plus à se poser de questions ». L'accompagnement de la population figure également au cœur du projet. L'ouverture de la déchèterie fera l'objet d'un « gros volet communication » et l'infrastructure inclura « un espace pédagogique » avec des animations, précise le vice-président de la CCSAL. R.G.

### Cas particuliers : solutions à portée de voiture

Amiante, pneus endommagés ou trop anciens, produits explosifs et pièces anatomiques. Pour tous ces produits, qui ne sont pas collectés dans les déchèteries de la CCS (Communauté de communes Sundgau), et pour lesquels est en vigueur « une réglementation spécifique avec des repreneurs agréés, il existe des prestataires privés » à portée de voiture, selon Frédéric Scatolini, le directeur du pôle des moyens techniques. Dans la CCSAL (Communauté de communes sud Alsace Largue), qui verra une première déchèterie ouvrir en 2022, plusieurs points de collecte permanents sont disséminés sur le territoire.

Des collectes ponctuelles sont aussi organisées pour les pneus d'usage courant, elle a lieu en juin. Pour les gravats, des bacs (jusqu'à 1,8 t par an) sont à demander à la comcom. Les gravats sont déposés au centre d'enfouissement de Retzwiller. Les professionnels bénéficient aussi de collectes spécifiques organisées par certaines chambres consulaires. Reste néanmoins la problématique des pneus stockés par les agriculteurs : « Des volumes conséquents, pour lesquels la filière existante est encore balbutiante », note Alexandre Martini, responsable du service des produits résiduels à la CCSAL.

la ferme du Château  
DÉCOUVREZ LES FRAISES ET LÉGUMES BIO DE LA FERME !  
FRUITS ET LÉGUMES - ÉPICERIE - CRÈMERIE - BOUCHERIE - CHARCUTERIE  
FERME DU CHÂTEAU DE PFASTATT  
2, rue de la ferme 68120 Pfaffatt  
03 89 34 48 85 - ferme@chateaufastatt.fr

# Un nouveau chef pour la brigade verte



La brigade verte de Vieux-Thann avec leur nouveau chef au centre, Pascal Haubensack et la directrice départementale Sylviane Peter. Photo L'Alsace/D.P.

**La brigade verte de Vieux-Thann a accueilli son nouveau chef Pascal Haubensack, qui succède à Jean-Pierre Mehr.**

Pascal Haubensack a été promu chef de poste de la brigade verte de Vieux-Thann le 1<sup>er</sup> février dernier. Le vendredi 19 février, une réception symbolique a été organisée au siège local pour marquer l'événement en présence de la directrice de la brigade verte du Haut-Rhin à Soultz, Sylviane Peter, et de l'adjoint au maire à la sécurité de la municipalité de Vieux-Thann, Rodolphe Kirch, également membre du bureau exécutif de la brigade verte locale. Le policier municipal, Vincent Petitjean, était aussi présent.

Le bureau de Vieux-Thann fait partie des 11 sections du syndicat mixte des gardes champêtres (brigade verte) du Haut-Rhin dont le siège se situe à Soultz. La section vieux-thannoise est constituée de 33 communes, des pieds des Vosges à Wildenstein jusqu'aux communes de Lutterbach et Morschwiller-le-Bas.

Pascal Haubensack était adjoint du chef Jean-Pierre Mehr, qui avait pris ses fonctions en 1989 à la brigade verte du Haut-Rhin. Le nouvel adjoint au responsable est Frédéric

Freyheit. Actuellement, la brigade est formée de six gardes et d'un jeune en contrat unique d'insertion (CUI). Un septième garde va rejoindre l'unité au début du printemps.

Le petit groupe s'est rassemblé sur le parking extérieur du siège local des brigades vertes avec les gestes barrières et les distances indispensables au bon respect des normes sanitaires. Sylviane Peter a pris la parole pour retracer succinctement le parcours professionnel de Jean-Pierre et Pascal. Après avoir donné quelques informations sur le fonctionnement départemental, des cadeaux ont été remis à Jean-Pierre Mehr, le futur retraité.

## Une police rurale aux missions variées

Pascal Haubensack a rappelé que les missions de la brigade verte étaient très variées. Il a donné quelques exemples d'interventions en soulignant les plus courantes comme la surveillance des forêts et des voiries, l'application des règlements de police et de circulation et de contrôle d'activités de chasse et de pêche. Il a aussi évoqué la gestion de la surveillance des animaux en errance, la lutte contre toutes les formes de pollutions comme les dépôts d'immondices, les décharges



Pascal Haubensack en mission au Markstein. DR

sauvages, les feux, etc.

Les membres de la brigade verte se déplacent à deux-roues avec des vélos et des motos, divers véhicules ainsi qu'à cheval. Parmi les missions liées à la protection de la nature, Pascal Haubensack a rappelé que la campagne de protection des batraciens allait bientôt commencer, notamment dans des endroits comme Michelbach, Willers-sur-Thur, Mollau. Des dispositifs avec des filets vont être mis en place pour protéger le passage des crapauds et des grenouilles sur la voirie. La brigade verte travaille en relation étroite avec la police, les gendarmes et les pompiers.

Dominique PY

## Attaché à la notion du service public

Pascal Haubensack est né à Thann en 1972. Il est marié et père de deux garçons. Initialement il s'était formé au métier de commercial. C'est en effectuant son service militaire au sein de la brigade verte (service civil) au siège de Soultz qu'il a pris goût au métier.

Il s'est formé et a rejoint le syndicat mixte des gardes champêtres du Haut-Rhin.

Il souligne que ce qui lui plaît dans ce métier est la diversité des missions et en particulier le contact humain.

« Je suis très attaché à cette notion de service public aussi bien dans les petites communes rurales que dans les villes les plus importantes. Nous sommes les garants de la préservation du patrimoine naturel, rural et urbain. »

L'ALSACE du 2 avril 2021

**LE PRÉSIDENT, LES VICE-PRÉSIDENTS  
LES MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF, LE COMITÉ SYNDICAL  
LA DIRECTRICE ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL  
DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPÊTRES  
INTERCOMMUNALES**

ont appris avec grande tristesse le décès du

## **Docteur Henri GOETSCHY**

**Président Fondateur et Président d'Honneur de la Brigade Verte**

Ils garderont en mémoire le souvenir d'un Homme profondément  
attaché au patrimoine local et aux espaces naturels  
de notre territoire, ainsi qu'à la cause animale.

Ils s'associent à la douleur de ses proches et leur adressent  
leurs sincères condoléances.

# La Brigade verte séduit l'Alsace



Dispositif unique créé dans le Haut-Rhin en 1989, la Brigade verte se déploie progressivement vers le nord depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. /PAGE 40

# Une Brigade verte à l'esprit « caméléon »

Dispositif unique créé dans le Haut-Rhin en 1989, la Brigade verte intervient aussi dans cinq communes d'Alsace centrale, notamment à Baldenheim depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Un territoire qu'elle sillonne en fonction des demandes des élus.

Dans un décor bucolique du Ried d'Alsace centrale, quelques canards vaquent bruyamment sur le ponton de bois où, depuis la veille, un pêcheur s'est installé avec ses quatre cannes. « C'est idyllique », commente Valéry Déparis, chef du secteur Haut-Rhin nord de la Brigade verte, sans perdre de vue qu'avec Alexandra, assistante garde champêtre encore non assermentée (qui se présente sous son seul prénom), ils se sont arrêtés pour un contrôle.

« On patrouille à Baldenheim depuis le 1<sup>er</sup> septembre », annonce-t-il. « C'est normal », concède cet habitant de Marckolsheim tout en présentant une carte du pêcheur en règle. « Je pratique le *no kill*, je ne mange même pas de poisson ! Et je préfère la Brigade verte aux gendarmes », ajoute-t-il. « Elle connaît la nature, on a la même approche. »

Des chefs aux agents sur le terrain, tous en conviennent, dans ce syndicat mixte unique en France, « un attachement au vert », celui de l'informel rehaussé de l'écusson « police rurale ». Par délégation des maires, les gardes champêtres inter-



En lien avec les fédérations, la Brigade verte contrôle les cartes de pêche. Pas de problème pour ce pêcheur qui est en règle.

Photo DNA/Jean-Paul KAISER

communaux interviennent néanmoins aussi bien pour des infractions à la circulation ou au stationnement que pour des nuisances diverses, la surveillance des espaces citadins et ruraux, le contrôle des activités de chasse et de pêche. « On est des caméléons. On est formés au Code de l'environnement, au Code forestier, au Code de la route, etc. On couvre 150 domaines de compétence », détaille Valéry Déparis.

## La prévention plutôt que la sanction

Autre particularité : la Brigade verte privilégie l'approche « pédagogique et relationnelle », la prévention à la sanction. Ou presque :

« Devant un ramassage d'une centaine de litres de champignons alors que c'est limité à cinq, on sent une intention commerciale. Et pour les dépôts d'immondices, à 99 % on verbalise, car plus personne ne peut dire qu'il ne sait pas. » Lors d'une précédente patrouille, non loin en bordure des champs de maïs, Valéry Déparis et Alexandra ont repéré un amas de bouteilles en verre et de sacs de charbon vides. « Il y avait aussi une trottinette et un vélo qui ont disparu. Depuis qu'il y a une déviation, on a eu une petite série. » Aucun indice n'a permis d'identifier l'auteur des faits pour exiger qu'il nettoie le lieu ou lui adresser l'amende forfaitaire de 135 €. Alexandra prend des notes, le rapport de la Brigade verte pouvant au besoin compléter les constatations de la gendarmerie et une plainte auprès du procureur de la République. Cette dernière travaillait dans l'industrie chimique en Suisse, avant de se reconverter, il y a deux ans, dans un métier dont elle a découvert qu'il conciliait idéalement son



Dans cette zone Natura 2000 à Muttersholtz, les chiens doivent être tenus en laisse. Alexandra et Valéry Déparis n'ont pas besoin de le rappeler à cette jeune femme. Photo DNA/Jean-Pierre KAISER

intérêt pour la police et son goût de la nature. Elle est attachée au poste de Colmar qu, chaque semaine, envoie trois patrouilles sillonner le ban des cinq communes déjà membres de la Brigade verte en Alsace Centrale (lire ci-dessous). Depuis un mois à Baldenheim, elle fait le tour « des sites un peu sensibles ». « Ce sont les maires qui donnent le tempo » et signalent leurs priorités, problèmes de stationnements abusifs, dégradations volontaires, larcins dans les vergers...

## D'astreinte sept jours sur sept et en soirée

« Outil précieux » pour les communes sans garde champêtre et parfois sans police, la Brigade verte est

d'astreinte sept jours sur sept et en soirée. Valéry Déparis a d'ailleurs encore au programme une réunion sur la gestion d'une prochaine battue à Kintzheim. Pour l'heure, la patrouille arrive à Muttersholtz, où elle intervient depuis 2014. À l'approche du 4X4, une jeune femme s'empresse de racourcir la longe de son chien, n'ignorant pas que, dans cette zone Natura 2000 réputée abriter la reproduction du courlis, elle doit le tenir en laisse et ne pas quitter le sentier. « J'ai vu les panneaux », confirme-t-elle.

« La tension peut très vite monter », au point que, régulièrement, la Brigade verte envisage de s'armer autrement qu'avec une matraque télescopique et un pistolet à gel lacrymogène, et plus encore depuis le

confinement et « l'explosion de la fréquentation » des sites naturels par « des personnes qui n'en connaissent pas les codes ».

Mais là, les échanges sont aimables, comme ensuite avec un couple âgé occupé à ramasser des pommes. « On rencontre plein de gens, le plus souvent, ils sont sympas », apprécie Alexandra. « On reçoit aussi des appels du PC [poste de commandement] ou même de particuliers, souvent parce qu'ils ont trouvé un animal blessé. Il se passe toujours quelque chose... »

Un dossier de Catherine CHENCIER

## PLUS WEB

Nos diaporamas et vidéos sur le site internet : [www.lalsace.fr](http://www.lalsace.fr)

## La police rurale des petites communes



Valérie Muhr, maire de Baldenheim, donne ses priorités à la patrouille verte qui forme Alexandra et Valéry Déparis. Photo DNA/Jean-Paul KAISER

Les maires ayant le pouvoir de police, l'adhésion à la Brigade verte « est une réflexion à mener à l'échelle des intercommunalités », expose la directrice Sylviane Peter, régulièrement amenée, ces temps-ci, à présenter le dispositif dans le Bas-Rhin. Autour de Sélestat, les élus se sont ainsi interrogés pour savoir s'il valait mieux embaucher un agent municipal ou adhérer au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux, confie Virginie Muhr, maire de Baldenheim. L'élu a sondé ses quelque 1 200 administrés qui se sont prononcés « en majorité pour la Brigade verte ». « On sait qu'elle est plus dans la prévention que dans la répression. La crainte était de voir un « shérif » interdire la circulation sur les chemins ruraux. » Pour elle, c'est en outre « une facilité d'organisation et de gestion du personnel », ces agents, formés au Code de procédure pénale, à l'urbanisme, en plus de tout ce qui touche à la nature, pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire, sept jours sur sept.

Comme le résume Sylviane Peter, ils répondent aux « préoccupations

quotidiennes » des élus. Lesquelles diffèrent selon les postes, en plaine et en montagne où il s'agit de surveiller l'activité aux abords des lacs et la circulation dans les espaces naturels sensibles. La Brigade verte peut même être sollicitée pour des opérations de sensibilisation en milieu scolaire. Pierre Bihl, conseiller d'Alsace et ancien maire de Berghheim, ne le formule pas autrement : « c'est un confort pour l'élu qui n'a qu'à appeler pour faire constater une infraction ou cesser une nuisance, comme les particuliers peuvent le faire, par exemple, lorsqu'ils trouvent un animal blessé. »

En contrepartie, les adhérents versent une contribution annuelle dont 40 % est pris en charge par le département, aujourd'hui la CEA (Collectivité européenne d'Alsace). Une somme calculée selon trois critères : le nombre d'habitants, la superficie à l'hectare et le potentiel financier de la commune. Elle est de 6 880 € par an à Baldenheim, membre depuis le 1<sup>er</sup> septembre ; elle se monte à environ 14 600 € à Berghheim et autour de 140 000 € à Colmar.

## Les gardes champêtres prennent une nouvelle dimension

Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, la Brigade verte se déploie progressivement vers le nord. Un nouveau poste de gardes champêtres ouvrira ainsi au premier trimestre 2022, près de Sélestat.

La Brigade verte, créée en 1989, est un dispositif unique en France, qui fait parfois la curiosité d'autres régions. Henri Goeschy, alors sénateur et président du conseil général du Haut-Rhin, en a eu l'initiative, à la faveur de la loi de décentralisation. Ce syndicat mixte permet aux villes et villages adhérents d'avoir en commun un ou plusieurs gardes champêtres, respectant ainsi l'obligation qui leur est faite en Alsace et en Moselle (article L2542-9 du Code général des collectivités territoriales). Ceux-ci en reprennent les missions : surveillance et protection des espaces naturels et ruraux, pouvoirs de police par délégation des maires, suivis des problèmes de pollutions, de sécurité et d'insalubrité, captures et transports des animaux sauvages ou blessés... Ils patrouillent en voiture, à VTT, à moto et parfois, pour quinze d'entre eux, à cheval.

En plus de trente ans d'existence, la Brigade verte est passée d'une quinzaine de gardes champêtres à 70 - dont onze assistants non enco-

re assermentés - et d'une cinquantaine de communes adhérentes à 340 - 335 (sur 366) dans le Haut-Rhin et cinq en Alsace centrale. Elle a intégré presque jusqu'aux derniers personnels encore en poste, « de fins connaisseurs du territoire et de son historique », par exemple à Rouffach ou plus récemment à Berghheim, et en a recruté et formé de nouveaux à passer les concours.

« L'objectif est de pouvoir desservir toutes les communes qui le souhaitent », précise la directrice Sylviane Peter, basée à Soultz. Même à Mulhouse, une municipalité très urbaine qui n'est pas adhérente, « il y a un projet avec de la pédagogie autour de sites à restructurer ».

## « Les maires dans l'attente »

Deux communes « limitrophes » d'Alsace Centrale ont fait le choix de rejoindre la Brigade verte sans le soutien financier du Haut-Rhin, Muttersholtz (dès 2014) et Kintzheim (en 2016). D'autres sont venues allonger la liste ces derniers mois, Wittisheim, Hilsenheim et Baldenheim, puis ce sera Elsenheim à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Depuis que la CEA (Collectivité européenne d'Alsace) a pris le relais, « il y a de nombreuses sollicitations de communes bas-rhinoises qui devront encore patienter », révèle Pierre Bihl, vice-président de la CEA et membre du bureau exécutif



Sylviane Peter, la directrice de la Brigade verte, au siège de Soultz. Photo L'Alsace/Hervé KIELWASSER

du syndicat. « Les maires sont dans l'attente face à l'augmentation des incivilités et des verbalisations », prolonge Sylviane Peter.

Après le « satisfecit général » d'une expérimentation de six mois, menée entre juillet et décembre 2020 pour la surveillance du Champ du Feu, il est prévu « un déploiement progressif, cohérent et concerté vers le nord ». En commençant, au premier trimestre 2022, par l'ouverture d'un 12<sup>e</sup> poste de gardes champêtres près de Sélestat. Pour son installation et son équipement, la CEA a consenti une avance de 78 000 €, en comptant

sur l'entrée dans le dispositif d'une quarantaine de communes. Puis elle augmentera de 100 000 € la somme accordée au syndicat mixte, qui se monte aujourd'hui à 1,434 M€ (million d'euros) par an. À noter que le budget annuel de la Brigade verte est d'environ 4 M€ ; la région Grand Est y participe également à hauteur de 45 000 € et les communes contribuent à leur mesure (lire ci-contre).

## PLUS WEB

Retrouvez notre carte des implantations de la Brigade verte sur le site internet [www.lalsace.fr](http://www.lalsace.fr)



HILSENHEIM

## Les agents de la brigade verte sont arrivés

Dans sa séance du 19 janvier 2021, les membres du conseil municipal de Hilsenheim ont approuvé l'adhésion de la commune au service des brigades vertes.

Les brigades vertes sont une police rurale au service du bien-être et de l'environnement, dont les missions et interventions sont très larges. Elles sont missionnées par les communes pour faire appliquer le pouvoir de police des maires pour le respect de l'environnement.

Les agents interviennent sous l'autorité du maire et leurs missions tournent essentiellement autour de la notion de prévention et s'effectuent en collaboration avec les principales administrations de l'État.

Ces « nouveaux gardes champêtres » surveillent les espaces ruraux et veillent au respect des règlements et des arrêtés pris par les maires. Leurs principales missions sont les suivantes : surveillance des forêts et des bois, application des règlements de police sur le stationnement et de la circulation, police de la chasse et de la pêche, gestion des aménagements, dépôts sauvages, pollution et nuisances diverses, infraction sur le Plan local d'urbanisme.

Face à une infraction, les agents de la brigade verte donnent toujours priorité à l'approche pédagogique, tout en ayant le pouvoir de verbaliser en cas de délit ou d'atteinte aux proprie-

tés forestières ou rurales. Ils sont en mesure d'intervenir dans les communes pour lesquels ils ont été missionnés sept jours sur sept. La contribution communale pour ce service s'élève à 10 307 € par an avec des interventions illimitées.

### Bien vivre ensemble dans le respect de l'environnement

Tout comme les communes de Wittisheim et Muttersholtz, la commune de Hilsenheim, 2 700 habitants, a adhéré au service des brigades vertes au 1<sup>er</sup> avril 2021. Cette adhésion est axée sur notre projet de campagne le « bien vivre ensemble ».

Les incivilités dérangent la population et le respect, aussi bien du domaine public que des personnes n'est plus ce qu'il était il y a cinquante ans », explique la maire Mireille Mosser pour justifier cette adhésion.

« Il y a beaucoup d'incivilités, de casse de matériel public et des atteintes à l'environnement », explique Isabelle Schmidt, la quatrième adjointe chargée de l'environnement. Pour Arnaud Mathieu, cinquième adjoint chargé de la sécurité : « La pâte journalière où les incivilités remontent à la mairie c'est le lundi. Dernièrement, même les vitraux de l'église ont été cassés », explique-t-il.

De plus en plus, les communes confrontées à ces



La maire Mireille Mosser et ses adjoints Isabelle Schmidt et Arnaud Mathieu ont accueilli les agents de la brigade verte à Hilsenheim. Photos DNA

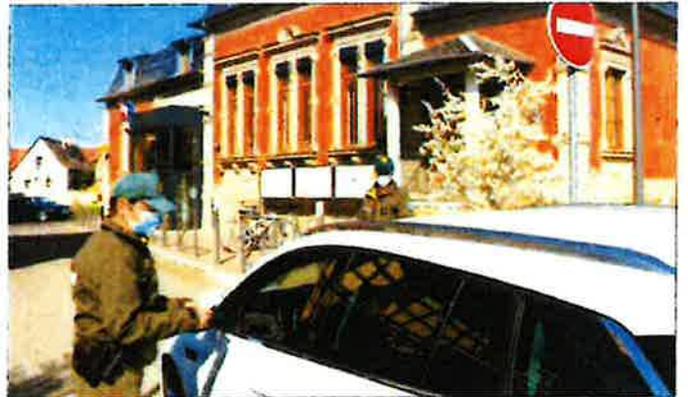
problèmes d'incivilités des temps modernes font appel aux brigades vertes.

« Si ces dernières sont très bien implantées dans le Haut-Rhin à travers trois secteurs, leur implantation progresse dans le Bas-Rhin ».

### À l'écoute des habitants

Si les brigades vertes interviennent le plus souvent à la demande des maires, elles sont aussi à l'écoute des particuliers pour des problèmes de nuisance ou d'environnement, sept jours sur sept de 8 h à 22 h à u 03 89 74 84 04 ou par courriel à contact@brigade-verte.fr

G. R.



Les agents de la brigade verte interviennent aussi pour faire respecter les règles de conduite et sont en mesure de verbaliser les contrevenants.

# Les centres de soins LPO Alsace submergés par les animaux en détresse

Au 15 juillet, le centre de soins LPO Alsace pour la faune sauvage à Rosenwiller avait accueilli 1 000 animaux de plus que l'année dernière à la même époque. Cet afflux d'animaux épuise les équipes et est très coûteux pour l'association, qui lance un appel au don de matériels ou d'argent.

L'activité est intense au centre de soins de la LPO Alsace à Rosenwiller. Les huit salles de l'infirmerie au rez-de-chaussée sont bien remplies. Les plages horaires pour les bénévoles et les soigneurs sont larges, de 6 h 30 à 23 h 30. « Nous avons énormément de hérissons cette année : on ne sait pas pourquoi », constate Cathy Zell, chargée de mission à l'association.

## 132 hérissons sur 218 mammifères recueillis

« C'est sans doute la conjonction de plusieurs facteurs : un hiver doux qui a peut-être raccourci l'hibernation, suivi d'une période très froide. Les hérissons se sont réveillés trop tôt, ce qui leur demande beaucoup d'énergie et, ensuite, se sont trouvés sans nourriture accessible, d'où un affaiblissement qui les rend plus vulnérables. Ils se font écraser plus facilement quand ils traversent la route et leurs petits divaguent pendant la journée, se font repérer par des particuliers, qui les ramènent au centre. »

Idem pour les chauves-souris qui, cette année, ont pour beaucoup des parasites et des tiques. « Leur état général est affaibli. »

Ce jeudi, le centre recensait 132 hérissons, « dont beaucoup de jeu-

nes », sur les 218 mammifères recueillis, et onze chauves-souris. « Elles sont souvent récupérées à domicile », reprend Cathy Zell. « Elles se font pas mal attraper par les chats qui, avec leurs griffes, font des trous dans la membrane de leurs ailes, le patagium, les empêchant de voler. »

149 oiseaux ont aussi trouvé refuge à Rosenwiller : martinets, hirondelles, chouettes effraies et hulottes, hibou grand-duc, faucons crécerelles, buses et... un loriot. La pluie de ce printemps et du début d'été a aussi privé les oiseaux insectivores de nourriture, dont les hirondelles et les martinets. « On ne sait pas ce que ces oiseaux ont pu manger pendant leur migration vers chez nous. Une fois arrivés, les insectes manquaient en raison de la pluie. Aujourd'hui, les moustiques sont nombreux, mais il y a deux mois, ce n'était pas le cas. »

Or le martinet comme l'hirondelle s'alimentent en vol, en ouvrant le bec qui devient un aspirateur à insectes. Les rapaces, diurnes comme nocturnes, sont souvent victimes de chocs, contre des surfaces vitrées, contre des véhicules sur la route ou contre des trains.

Certains animaux sont très difficiles à soigner, comme les levrauts, les petits du lièvre. « Ce sont des animaux extrêmement stressés par l'être humain et malgré nos soins, ils mourraient tous, jusqu'à ce qu'une soigneuse arrive à mettre au point un protocole de prise en charge. Maintenant, on arrive à les soigner. »

L'objectif prioritaire du centre de soins est de porter secours à une faune sauvage qui a vocation à retourner dans son milieu, à l'endroit où ils ont été trouvés pour les adul-



Les hérissons en détresse, ici un jeune adulte très déshydraté, représentent plus de la moitié des petits mammifères accueillis au centre de soins LPO Alsace pour la faune sauvage à Rosenwiller. Photo DNA/Franck KOB1

tes, dans un territoire donné pour les juvéniles, une fois qu'ils pourront se débrouiller tout seuls. « Nous faisons très attention à ce que les animaux ne s'approprient pas quand on leur donne le biberon. On porte des gants pour limiter l'imprégnation par l'odeur et un soigneur unique s'en occupe pour ce qui est d'une personne en particulier et non pas l'espèce humaine qui soit reconnue par l'animal nourri au biberon. »

## Des transports quotidiens du Haut-Rhin vers le Bas-Rhin

Ce sont les déplacements des particuliers qui ramènent les animaux au centre de soins, que ce soit à Rosenwiller dans le Bas-Rhin ou à

Hunawirh dans le Haut-Rhin, où la LPO Alsace a un centre relais. « Ce lieu s'appelle Sentinelle nature Alsace ou SNA », explique Cathy Zell. « Soit les particuliers amènent les animaux directement, soit ils passent par les brigades vertes quand elles existent dans leur commune. Celles-ci nous font apporter aussi au centre relais. »

Les animaux sont examinés une première fois pour évaluer s'ils ont une chance de s'en sortir, s'ils nécessitent les soins d'un vétérinaire partenaire (\*) de la LPO Alsace et s'ils peuvent être transportés. « Tous les jours, il y a un contact entre le centre de Hunawirh et Rosenwiller et un transport d'animaux du Haut-Rhin vers le Bas-Rhin », indique la chargée de

mission. Après les soins, entre 50 et 60 % des animaux pris en charge par le centre de soins de la LPO Alsace pourront réintégrer leur milieu naturel.

Un dossier de Geneviève DAUNE

(\*) Quatre vétérinaires partenaires travaillent en ce moment avec le centre de soins de Rosenwiller. Ils ne facturent pas le temps passé à soigner les animaux mais la LPO doit payer les médicaments, les pansements, les radios, etc.

Retrouvez l'interview d'une soigneuse pour animaux du centre de soins de Rosenwiller en vidéo et des photos supplémentaires sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

## Des besoins matériels et financiers

Avec l'explosion du nombre d'animaux à soigner, les coûts de nourriture, de médicaments et de matériel flambent au centre de soins pour la faune sauvage, à Rosenwiller. Les besoins en lait maternisé pour les bébés mammifères ont été multipliés par trois, ceux de la nourriture pour les hérissons adultes par cinq et ceux pour les gants en latex par quatre, pour un budget annuel de 120 000 euros.

Aider à l'achat de nourriture ou de médicaments. Aussi la LPO Alsace lance-t-elle un appel à la générosité des amoureux de la nature, des dons qui lui permettent d'aider à l'achat des produits nécessaires (nourriture, médicaments...) et d'assurer la continuité des soins. On peut donner soit directement sur le site internet ([alsace.lpo.fr](http://alsace.lpo.fr)), soit par chèque à envoyer à LPO Alsace, 1 rue du Wisch - 67560 Rosenwiller.

On peut aussi apporter du matériel, comme des boîtes de compresses stériles, des boîtes de gants en latex, des croquettes light pour chiens adultes, des croquettes pour chaton de la marque Babycat 34 de Royal Canin, des steaks hachés 30 % de matière grasse pur bœuf, du lait et du lait Babycat, de Royal Canin, etc. La liste complète est sur notre site internet et celui de la LPO.

## Les hérissons mal en point

Déshydratation, manque de nourriture, perte des parents écrasés, noyés ou tués par des prédateurs... Les hérissons, petits ou grands, ont beaucoup de raisons d'être en détresse.

La soigneuse Émilie Dusausoy examine un hérisson très malade arrivé le jour même au centre de soins de Rosenwiller. « Ce n'est pas un hérisson de cette année. Il a sans doute au moins deux ans. Rien qu'en le touchant avec mes gants, je sais qu'il est déshydraté parce que ses piquants ne piquent plus. »

Elle le débouille, c'est-à-dire qu'elle le manipule jusqu'à ce que la petite bête se délie et montre son museau et ses pattes. « C'est une femelle », précise la soigneuse. « Elle nous a été amenée par un particulier qui l'a trouvée dans son jardin à Roumzinheim, en pleine journée et en plein soleil, ce qui est anormal. Le hérisson est un animal nocturne. » Elle regarde soigneusement l'état des pattes et du ventre et prend sa

température. « On a de la chance. Il n'y a pas de plaie apparente et pas d'asticots. En revanche, elle est en hypothermie. » Pour ce hérisson, ce sera une injection sous-cutanée de 30 ml de solution de réhydratation, chauffée pour remonter sa température, du repos et de la nourriture pour la requinquer.

Puis vient le tour de deux petits hérissons de se retrouver sur la table d'examen. Ils pèsent respectivement 150 et 138 g. Ils, ou plutôt elles car ce sont deux petites femelles, ont été trouvées à Maisonsgoutte dans le val de Villé. Émilie Dusausoy met du temps à les débouiller. « Il faut être très patient avec les hérissons. C'est l'espèce qui nous prend le plus de temps. »

Les deux petites boules de piquants n'ont pas de plaies apparentes mais des puces et des tiques. La soigneuse les masse avec une solution à base d'extrait de lavande. « On évite sur des jeunes de mettre des produits chimiques. La lavande est un bon répulsif pour leurs puces. »



Il faut d'abord « débouiller » l'animal. Photo DNA/Franck KOB1

## Un martinet affamé



Émilie Dusausoy examine un jeune martinet tombé du nid et très malade. Photo DNA/Franck KOB1

Tombé du nid, sans doute en raison de la chaleur, un jeune martinet doit être pris en charge, sans quoi, faute de contacts, il risque de « se laisser mourir ».

Un jeune martinet tombé du nid à Saint-Dié-des-Vosges a été amené au centre de soins de Rosenwiller ce jeudi. « Ces oiseaux ne se posent jamais sauf en période de nidification », explique la soigneuse. « Il a sans doute eu trop chaud dans son nid sous le toit. Pour ne pas suffoquer, il a sauté et est tombé au sol. »

Émilie Dusausoy manipule délicatement et sans gants le bel oiseau. « Le plumage doit rester très propre et il ne faut pas mettre dessus de poudre de latex qui pourrait altérer sa qualité et impacter le vol. »

Clairément, le jeune oiseau a faim. Il ouvre grand son bec quand Émilie Dusausoy approche son index et engloutit sa première phalange. « C'est super, car j'aurai juste à lui présenter un grillon devant son bec

et il l'avaler. »

D'autres oisillons ne sont pas aussi coopératifs. « Il faut leur faire ouvrir le bec avec l'ongle, pour les nourrir. Tout le monde ne peut pas le faire, cela demande beaucoup de doigté. » La soigneuse examine ses ailes et indique le long du bord extérieur une structure qui montre qu'elles ne sont pas encore suffisamment matures pour assurer le vol.

## « Quand ils s'envoleront, ils nous oublieront »

« Il lui faudra encore deux semaines pour achever leur croissance. Et puis, il est très maigre. Il n'y a pas de masse musculaire autour de son bréchet. » Elle ajoute : « Les martinets ont besoin de contacts, sinon ils se laissent mourir. Mais leur donner ce contact et les manipuler sans gants n'est pas très grave. Quand ils s'envoleront, ils passeront trois ans en vol, à dormir, à manger et à voyager, sans se poser, et ils nous oublieront. »

## Des installations adaptées

Infirmerie, volières, caisses d'hibernation... Le centre de soins LPO Alsace, à Rosenwiller, dispose de nombreuses installations pour assurer la prise en charge des animaux.

Outre les huit salles de l'infirmerie au rez-de-chaussée du bâtiment, le centre de soins LPO Alsace de Rosenwiller a aussi des volières plus ou moins grandes, des boîtes pour accueillir des mammifères ou des oiseaux en cours de guérison et qui ne doivent pas se blesser à nouveau. On trouve aussi, un peu à l'écart, des caisses d'hibernation pour les hérissons. « Nous avons aussi des salles de quarantaine », explique Cathy Zell, chargée de mission à la LPO Alsace, « isolées des autres bâtiments et essentiellement réservées aux colombidés, qui regroupent notamment les pigeons, les colombes et les tourterelles. Car ces oiseaux peuvent être porteurs de salmonelles ou de tri-

chomonas, un parasite. »

Pour les jeunes oiseaux qui doivent apprendre à voler et à retrouver la vie sauvage, ou pour des oiseaux convalescents, le centre dispose d'une volière de 35 mètres pour permettre à l'animal de s'exercer. Les adultes qui ont retrouvé la santé seront ensuite relâchés sur leur lieu de découverte.

## Retrouver l'autonomie

Pour les jeunes, il y a des dispositifs de relâchés au taquet par émanation progressive. « Ce sont des plates-formes sur lesquelles on met de la nourriture. L'oiseau s'envole de cette plate-forme et s'il ne trouve pas suffisamment à manger par lui-même, il peut y revenir se nourrir jusqu'à ce qu'il soit complètement autonome. » Ce relâché au taquet qui imite ce que le jeune oiseau apprend de ses parents au nid, peut se faire au centre, mais aussi chez de bénévoles pour élargir les territoires disponibles pour ces oiseaux.



Ces faucons crécerelles font partie d'un groupe de huit individus en convalescence dans une volière du refuge de Rosenwiller. Photo DNA/Franck KOB1

#IciOnAgit pour l'environnement

## Environnement

# Les motocross sèment la discorde dans le massif du Hohlandsbourg

Si ce n'est pas nouveau, certains observent ces derniers temps une fréquentation plus importante des sentiers, entre le Hohlandsbourg et les Trois Châteaux, par des motocross. Une pratique interdite, dangereuse dans une forêt déjà fragilisée et qui occasionne de nombreux dégâts.

Par Peggy LAURENSEN - Hier à 18:05 | mis à jour à 06:40 - Temps de lecture : 5 min



Certains prennent le massif du Hohlandsbourg pour un terrain de motocross, faisant fi du danger et de la loi ; au grand désespoir des divers maires concernés. Photo Archives DNA

Il en est un « témoin direct ». « Pas plus tard que cet après-midi [mardi 13 avril], je suis allé me balader dans le secteur du Hohlandsbourg et j'en ai entendu ! », raconte Jean-Louis Meyer. Ce n'est pas la faune du massif que le président du Club vosgien de Wintzenheim évoque. Plutôt des engins motorisés, type

motocross ou enduro. « Nous sommes au courant de ces pratiques, qui nous sont de plus en plus souvent remontées. Ça fait longtemps que ça existe ; à une certaine époque, c'était la partie arrière qui était surtout concernée. Maintenant c'est sur l'ensemble du massif qu'ils viennent rouler. » Du Hohlandsbourg jusqu'aux Trois Châteaux.

Il y a quelques jours, un joggeur s'est ainsi retrouvé à deux reprises nez à nez avec un engin non immatriculé. « La première fois, il est arrivé par-derrière ; il venait du Hohlandsbourg et allait vers les Trois Châteaux. » Sur ce sentier large, le motard a pu le doubler. La seconde fois, l'affaire se corse : « Avant le parking des Trois-Châteaux, il y a un sentier étroit, une pente très raide. Un arbre était en travers. J'ai dû l'arrêter, me mettre en hauteur pour lui faire de la place et lui demander de faire un demi-tour, compliqué sur cette portion ! Surtout, il n'a pas compris. Il ne semblait pas savoir que c'était illégal. »

**« Ces engins, mobiles et très rapides, sont impossibles à attraper ! »**

« Pas content », mais « gentil », le motard a rebroussé chemin. « C'était un samedi, il y avait beaucoup de randonneurs en famille. C'est vraiment dangereux, confie l'habitant de Wintzenheim. C'était la première fois que je voyais un motocross dans le coin et sur un sentier balisé. J'avais déjà entendu des moteurs. Je pensais naïvement que le bruit remontait ; pas que ça venait bel et bien du massif », poursuit l'homme, toujours surpris par cette cohabitation forcée.

Face à ce phénomène qui, s'il n'est pas nouveau, prend de l'ampleur depuis quelque temps, un aveu d'impuissance : « Ces engins, mobiles et très rapides, sont impossibles à attraper ! », constatent, amers, Edouard Leiber, maire de Husseren-les-Châteaux et président du syndicat forestier du massif des Châteaux, Serge Nicole, maire de Wintzenheim et son homologue de Wettolsheim, Lucien Muller. Impossibles à attraper, et donc à verbaliser. Cette pratique - sur les sentiers balisés et hors pistes - « est tout simplement interdite », rappellent de concert les édiles, fatigués de s'entendre répondre systématiquement « que la forêt est à tout le monde ».

### A lire aussi

#### - Coup de frein aux incivilités à vélo en forêt

### **Une pratique « individuelle dangereuse »**

La loi est la loi. Et c'est un point sur lequel ne transige pas le président du moto-club de Munster, Jean-Marc Schickel. « Je déplore ce genre de pratique sauvage ! Le motocross, ça se fait sur un circuit fermé et homologué par la préfecture. » Point.

« La moto n'a ni plaques, ni phares et des pneus à crampons. C'est dangereux de le pratiquer sur des sentiers fréquentés par les randonneurs et Vttistes », détaille-t-il, soulignant qu'un engin type motocross « peut rouler jusqu'à 100 km/h, même plus vite ! » Le président note que l'autre pratique sauvage est celle de l'enduro. À la différence d'un motocross, « les « enduro » sont immatriculées et équipées de rétros et clignotants. « Sa pratique ne peut se faire que sur des chemins autorisés, ouverts à la circulation », rappelle encore Jean-Marc Schickel.

Pour le président du moto-club, ces pratiques sauvages peuvent s'expliquer par l'absence d'un terrain dédié à cette discipline dans la vallée. « Pendant 40 ans, nous avons eu un circuit à Eschbach-au-Val. À l'époque, la pratique était encadrée, nous avions une quinzaine de pilotes qui venaient le dimanche matin ». Quand le bail est arrivé à échéance, le maire a décidé de ne pas le renouveler, condamnant le circuit né en 1968 à la fermeture. C'était il y a cinq ans. « Aujourd'hui, les terrains les plus proches se trouvent à Osenbach, Cernay, Bartenheim... Et on ne maîtrise plus rien. Ce sont des pratiques individuelles, pas des pilotes avec une assurance et qui appartiennent à un club. Là, tout ce qu'ils font c'est dégrader les sentiers. »

### **« Une minorité empoisonne la majorité »**

« Nous n'avons pas de solution ! ». Dans la voix pointue la lassitude. Pour Edouard Leiber, ces pratiques sauvages du motocross « et aussi de certains Vttistes » sont « un problème. On travaille là-dessus. Les brigades vertes ont pour mot d'ordre de faire de la prévention autant que possible ». « Une minorité empoisonne la majorité ». Serge Nicole n'y va pas par quatre chemins. « Il s'agit là d'une pratique individuelle et égoïste, irrespectueuse de la nature et des personnes, observe le maire de Wintzenheim. Tous les petits sentiers empruntés par les marcheurs sont saccagés. Les traces sauvages font des ornières dans lesquelles l'eau ravine. C'est tout le travail du Club vosgien qui est ruiné ! »

Edouard Leiber ne dit pas autre chose : « Dans les sillons creusés par les pneus, l'eau ruisselle au lieu d'irriguer les arbres ». Le tout dans une forêt déjà fragilisée par la sécheresse de l'été passé, les fortes rafales de vent de ces derniers mois **et un hiver à neige**. « De Guebwiller à Sélestat, c'est dans le massif des Châteaux que la neige a été la plus lourde et a fait le plus de dégâts. » « C'est pas acceptable ! On fout la faune en l'air », observe de son côté Lucien Muller, maire de Wettolsheim. Sans oublier les chasseurs, « mécontents car ça dérange la faune », renchérit Serge Nicole. D'ailleurs le maire songe à interpellier prochainement la gendarmerie pour monter une opération dans le massif.

### Une matinée d'entretien avec le Hohlands'Bike et le Club vosgien

Samedi 24 avril, à partir de 8 h 30, aura lieu une matinée d'entretien des sentiers organisée conjointement par le Hohlands'bike et le Club vosgien de Wintzenheim (\*). Ce n'est pas une première pour les deux associations, habituées à faire œuvre commune depuis quelque temps déjà quand il s'agit de préserver et remettre en état les sentiers. Le Hohlands'bike affiche depuis toujours la vocation de promouvoir une pratique durable et responsable du vélo tout-terrain sur le massif des 5 châteaux. Et cette volonté a trouvé un écho favorable auprès du Club vosgien. « Preuve que randonneurs et Vttistes peuvent travailler ensemble », observe Jean-Louis Meyer, président de la section de Wintzenheim. De l'entente et de l'intelligence pour le bien des sentiers et de la forêt.

(\*)Par petits groupes (max 6 personnes) sur différents secteurs ; distanciation physique, gestes barrière et masque. Rendez-vous au lycée horticole de Saint Gilles à 8 h 30. Venir avec houe, pelle, pioche, râteau ou bêche.

[Environnement](#)[Autres](#)

NATURE

# Le moustique tigre, un danger sanitaire

**En dehors d'être une nuisance au même titre que ses cousins, voire pire, le moustique tigre représente un danger sanitaire car il est vecteur de maladies. En Alsace, seul le Bas-Rhin est touché pour le moment.**

En 2014, il a été détecté pour la première fois en Alsace, à Schiltigheim ; désormais, le moustique tigre encercle peu à peu l'euro-métropole de Strasbourg : il s'étend à Bischheim, Hoenheim, Ostwald, Illkirch-Graffenstaden, ainsi qu'à Saverne. Le Haut-Rhin est pour le moment épargné.

Son expansion inquiète car il est vecteur de maladies tropicales, le chikungunya, la dengue, et le zika, potentiellement dangereuses (lire ci-contre). Il est présent aujourd'hui dans 65 départements en France.

## « Une vraie petite saloperie »

Aussi, la lutte contre celui-ci est-elle désormais un sujet de santé publique ; elle est gérée par le ministère de la Santé via les agences régionales de santé (ARS). Sur le terrain alsacien, l'ARS Grand Est a confié la mission de surveillance et de lutte aux brigades vertes et au syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin (SLM67). À noter que l'Assemblée nationale a même lancé une commission d'enquête sur ce moustique. « C'est une vraie petite saloperie », considère Philippe Bindler, des brigades vertes. Et il y a de quoi : non seulement il est dangereux, mais en plus il est agressif. En effet, « il fait ce qu'on appelle des repas de sang interrompus », explique Christelle Bender, du SLM67.



Un projet Interreg Rhin supérieur « Tiger » de surveillance du moustique tigre a été mené avec l'Institut de parasitologie et de pathologie tropicale de Strasbourg. Photo L'Alsacé/Jean-Marc LOOS

En clair, le moustique « normal » pique une personne, prend son repas et s'en va. Le tigre, lui, pique ici, suce un peu, puis pique là, suce un peu, et ainsi de suite. « Un seul moustique vous donne l'impression d'en avoir dix », reprend Philippe Bindler.

Ajoutons à cela qu'il est silencieux, qu'il pique aussi dans la journée, même lorsqu'on bouge. Et qu'il est 100% urbain, donc 100% à côté de nous. 80% de ses gîtes larvaires sont chez des privés, d'où, là encore plus que pour les autres moustiques, la nécessité pour les propriétaires d'éviter tout lieu où il pourrait pondre, c'est-à-dire tout récipient pouvant contenir de l'eau stagnante.

La France, l'Allemagne et la Suisse ont mené le projet Interreg Rhin supérieur « Tiger » entre 2018 et 2020 pour mettre en commun

leurs moyens de lutte, de surveillance et d'actions de prévention. Celui-ci a été mené en collaboration avec le laboratoire de parasitologie et de pathologie tropicale de l'université de Strasbourg pour l'évaluation et la gestion du risque sanitaire. Si une personne présente des symptômes d'infection, l'ARS mène une enquête pour déterminer les lieux où la personne a été piquée, afin de détecter l'endroit potentiel de son infection, ainsi que ceux où elle pourrait avoir contaminé d'autres personnes. La personne est infectieuse durant une semaine. Une bonne nouvelle dans tout cela : elle ne peut transmettre la maladie que via un autre moustique tigre. Une autre espèce de moustique ne le peut pas.

par Françoise MARISSAL

LIRE La suite de notre dossier sur les moustiques page suivante.

## Ses caractéristiques

### ■ Le reconnaître

Le moustique tigre est silencieux, urbain, diurne. Il est plus petit que les autres moustiques, et il est rayé de blanc et de noir.

### ■ Les maladies

Les symptômes pour chacune des maladies transmises par le moustique tigre sont *grosso modo* les mêmes : poussée soudaine de forte fièvre, maux de tête et des yeux, douleurs articulaires et musculaires, nausées, vomissements, éruptions cutanées. Des complications, parfois mortelles pour la dengue, peuvent se manifester. Il n'existe pour l'heure pas de traitement pour ces trois maladies.

### ■ L'origine

Originaire du Sud-Est asiatique, il est venu par cargo via les transports de pneus : sombre, chauds et humides, le lieu idéal pour élever des larves. Celles-ci ont ensuite été disséminées en Europe par les poids lourds.

### ■ L'éviter

Vider puis retourner tout site pouvant contenir de l'eau stagnante : arrosoir, gouttières, bac, coupelles, ou les couvrir d'une moustiquaire. Porter des vêtements longs, amples et clairs.

### ■ Le signaler

Si l'on pense avoir vu un moustique tigre, on peut le signaler sur le site internet : <http://signalement-moustique.anses.fr>

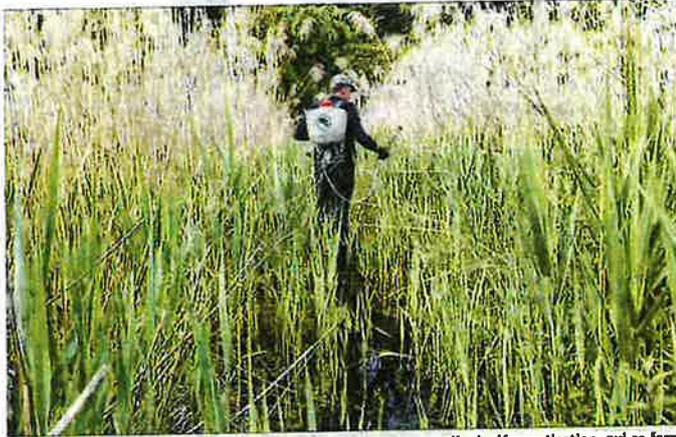
SOULTZ

## Brigade verte : les moustiques dans le viseur

La Brigade verte du Haut-Rhin vient de lancer une nouvelle campagne de lutte contre les nuisances dues aux moustiques. Les agents interviennent avec des pulvérisateurs afin de traiter les gîtes abritant potentiellement des larves, dont celles du redoutable moustique tigre.

Le Service de démositication de la Brigade verte du Haut-Rhin, basée à Soultz, vient de lancer une nouvelle campagne de lutte contre les nuisances dues aux moustiques, la 21<sup>e</sup>, qui concerne dix communes du Bassin potassique et du secteur des Trois frontières : Bartenheim, Bollwiller, Feldkirch, Pulversheim, Staffelfelden, Richwiller, Rosenau, Saint-Louis, Ungersheim et Wittelsheim.

« Les précipitations hivernales ont rempli marécages, fossés et, par là même occasion, ont provoqué le développement des larves des moustiques, c'est pourquoi il est urgent d'agir », explique Philippe Bindler, du Service de démositication. Habituellement, la campagne est lancée au début du printemps par de premiers traitements larvicides effectués à l'aide d'un hélicoptère. Cette année, les agents interviennent manuellement, à l'aide de pulvérisateurs à



La Brigade verte du Haut-Rhin vient de lancer sa campagne annuelle de démositication, qui se fera cette année à l'aide de pulvérisateurs. DR

dos, dans les gîtes larvaires inondés.

### Un produit naturel et efficace

« Ces traitements continueront avec la fonte des neiges, car les réserves d'eau sont encore abondantes en montagne », précise Philippe Bindler. Les traitements

se font à l'aide d'un produit larvicide biologique très sélectif, le Bti (Bacille de Thuringe), qui impacte 99 % des espèces de moustiques. « C'est un produit naturel et efficace. Celui que nous utilisons n'affecte que les moustiques, c'est pourquoi nous pouvons traiter partout, y compris dans des réserves naturelles, si nécessaire. » La campagne de démositication se

déroule en plusieurs phases, dont la première consiste en du repérage. « Nous commençons par prospecter, cartographier et vérifier sur le terrain la présence de larves de moustiques. Nous utilisons pour cela des pièges très simples, qui nous permettent d'identifier les espèces qui piquent l'homme », explique l'agent, en soulignant qu'une centaine de ces piè-

ges, relevés une fois par mois, sont mis en place dans tout le département. « Ensuite, selon la densité des larves et la proximité avec les habitations, on lance les traitements. »

Les premiers traitements, effectués par trois agents de la Brigade verte, ont eu lieu le 26 mars dernier dans les secteurs du Bassin potassique et des Trois frontières. « Nous sommes particulièrement attentifs aux variations du niveau des eaux, qui peuvent déclencher très rapidement les éclosions de larves », indique Philippe Bindler, citant en exemple le cas de l'été dernier, qui fut très sec et n'a donc nécessité que peu de traitements.

### Le moustique tigre en pleine progression

En plus des traitements sur le terrain, une partie de cette campagne de démositication comprend une sensibilisation des habitants aux bons gestes pour éviter d'être piqué, des gestes qui passent par l'éradication des points d'eau stagnante, où les moustiques pourraient pondre. « Les moustiques urbains, comme le moustique tigre, se développent dans les récipients qui contiennent de l'eau, des coupelles sous les pots de fleurs, des bûches dans le jardin,

des seaux, des pneus ou des jouets d'enfant. Mieux vaut vider ces objets et les ranger à l'abri de la pluie. » Le moustique tigre, justement, reste particulièrement surveillé par la Brigade verte et les autorités sanitaires, étant un vecteur potentiel de plusieurs pathologies. La progression de l'animal est malheureusement constante, sa présence étant aujourd'hui attestée dans huit communes du département. « En quelques années, il peut devenir une nuisance très forte, car il pique plus qu'un moustique commun », rappelle Philippe Bindler, qui enjoint les habitants à signaler sa présence via le portail dédié sur internet.

Suivant les conditions météo, les traitements pourront se répéter jusqu'en septembre. « Les gens ont tendance à oublier ce problème de moustiques, mais il est pourtant réel, et on ne s'en débarrassera jamais complètement », explique Philippe Bindler. « C'est pour ça que notre travail n'est pas évident : si on le fait mal, ça se voit tout de suite, mais si on le fait bien, personne ne remarque rien. »

Stéphane CARDIA

CONTACT Portail internet pour signaler la présence de moustiques tigre : [signalement-moustique.anses.fr](http://signalement-moustique.anses.fr)

HARTMANNSWILLER

## Maltraitance de vaches : des plaintes contre un éleveur

Un éleveur de Hartmannswiller, dont les vaches divaguent régulièrement, a été visé la semaine passée par une plainte déposée par une enquêtrice de l'association de défense des animaux Stéphane Lamart. Les agents de la Brigade verte de Soultz évoquent un dossier difficile.

Un éleveur de Hartmannswiller, à la tête d'une exploitation comptant plus d'une soixantaine de vaches, a fait l'objet la semaine passée d'une plainte déposée en gendarmerie de Soultz par une enquêtrice de l'association de défense des animaux, Stéphane Lamart. Il est en effet reproché à l'éleveur des faits de maltraitance de ses animaux, qu'il laisserait divaguer et vivre

dans des conditions précaires. L'alerte avait été lancée un peu plus tôt courant mars par deux habitantes de Hartmannswiller, révoltées par la découverte de plusieurs animaux en détresse au sein de cette exploitation. « Il y avait deux vaches, l'une immergée dans la boue, qui n'arrivait pas à se lever depuis plusieurs jours, et l'autre qui avait mis bas d'un veau mort resté à moitié coincé en elle », explique l'une des deux jeunes femmes, en soulignant avoir alerté la mairie, la gendarmerie et plusieurs associations. « Tout le monde est au courant, mais pour l'instant, rien ne bouge », regrette-t-elle, en évoquant des vaches « laissées à l'abandon », sans eau ni nourriture en quantité suffisante.

« Je suis allée voir l'éleveur plusieurs fois pour qu'il fasse quelque chose, mais sans succès. Un vétérinaire a fini par se déplacer pour s'occuper de la vache qui avait mis bas, mais elle est morte. »

### Des dégradations dans les champs voisins

Du côté de la Brigade verte de Soultz, on indique être parfaitement au courant de ce dossier délicat, une affaire qui durerait « depuis des années », selon le chef de poste Nicolas Krust. « Les vaches de cet exploitant restent tout l'hiver dehors. Elles n'ont pas assez à manger, donc elles divaguent souvent, occasionnant des dégradations dans les champs voisins », explique-t-il,



La Brigade verte de Soultz est intervenue à plusieurs reprises chez un éleveur de Hartmannswiller pour des problèmes de divagation de ses vaches. DR

en soulignant que quatre ou cinq agriculteurs du village avaient déjà porté plainte pour des dégâts constatés dans leurs champs.

Un agriculteur de Bernwiller confirme également les faits, soulignant avoir saisi la Brigade verte pour un problème similaire il y a quelques années : « Je tombe des nues, je pensais que cette affaire était déjà réglée », explique-t-il. « On se bat au quotidien pour donner

Les problèmes de divagation se produiraient régulièrement sur les bords de Hartmannswiller et Soultz, au point qu'une quinzaine de procès-verbaux ont déjà été dressés par les agents de la Brigade verte. « Ces vaches posent un problème, car la RN83 n'est pas très loin. Il ne faudrait pas grand-chose pour que l'une d'elles se retrouve sur la route, ce qui pourrait être très dangereux », estime Nicolas Krust.



DU 18 MARS AU 10 AVRIL 2021

DERNIERS JOURS

REPRISE DE VOS ANCIENS

MEUBLES ET SALONS

II ISOLA 1500 €

# GUEBWILLER L'ALSACE

| www.lalsace.fr |

Samedi 14 août 2021

| 1,60 € |

NETTOYAGE - DÉGÂZAGE - RECYCLAGE - ENLEVEMENT - TRANSFERT DE FIOUL

## CITERNE à FIOUL

BEVIS GRATUIT

06 21 74 53 89

contact@cuve-decoupe-pro.fr  
www.cuve-decoupe-pro.fr

STRASBOURG - COLMAR - MULHOUSE

## Dans la tête des anti-pass alsaciens

Alors que de nouvelles manifestations contre le pass sanitaire auront lieu ce samedi, focus sur leurs principaux animateurs en Alsace. /PAGE 33

## Les moustiques pullulent cette année

Les fortes pluies des dernières semaines ont entraîné une prolifération des moustiques en Alsace. Même les moyens de lutte existants n'arrivent plus à faire face. /PAGE 36

Philippe Bindler, de la Brigade verte, intervient dans la forêt de Rothmoos à Wittelsheim où les moustiques pullulent. Photo L'Alsace/Jean-François FREY

Avec ce journal, votre supplément TV Magazine

FOOTBALL

### Le Racing va vivre une soirée mémorable à Paris



Habib Diallo et le Racing rêvent d'un coup d'éclat au PSG. Photo L'Alsace/Jean-Marc LOOS

Le Paris Saint-Germain va organiser ce samedi une énorme fête au Parc des Princes pour présenter à partir de 19 h 30 ses recrues estivales, à commencer par Lionel Messi. Mais à partir de 21 h, le Racing-Club de Strasbourg tentera de gâcher cette fête.

Pages 10 et 11

HANDBALL

### Laura Flippes, l'or pour une cadre des Bleues

Page 13

NATURE

### Le canal du Rhône-au-Rhin, un havre de biodiversité



Le canal déclassé du Rhône-au-Rhin est un espace naturel sensible. Photo L'Alsace/Jean-François FREY

Entre Kunheim et Baldersheim, le canal du Rhône-au-Rhin est devenu un refuge pour la faune et la flore. Une centaine d'espèces protégées vivent dans cet espace nature sensible géré par la Collectivité européenne d'Alsace.

Page 3



### Besoin de s'occuper autrement ?

plateforme de jeux numérique  
<https://jeux.lalsace-presse.fr>

Mots fléchés • Mots croisés • Mots en grille  
Sudoku • Quiz • Dynamix • Mots Mystères  
Tirage au sort • SMS



L'ALSACE

+ de 5000 JEUX DISPONIBLES et plein de cadeaux à GAGNER !

PROMOTEUR DE L'EST

## LES TERRASSES DU RHIN

1 Villa contemporaine avec jardin à Waldersheim de 140 m² en 2021

FRAIS DE NOTAIRE REDUITS

PROMOTEURDELEST.FR

1099 € m² TTC (prix de vente hors taxes)

03 89 215 219

# 2021, une année à moustiques

## Les différents moyens de lutte

Il y a longtemps que l'on n'avait pas vu autant de moustiques en Alsace. La faute aux pluies de ces dernières semaines. Même les moyens de lutte existants n'arrivent plus à faire face. Il faudra prendre son mal en patience encore quelques semaines.

Cet été, heureux ceux qui arrivent à passer une soirée dehors sans passer leur temps à se taper sur les bras. Les moustiques sont partout, même dans des communes normalement éparignées, comme le piémont vosgien.

La météo de juillet a en effet représenté tout ce qui fait le bonheur des moustiques : des pluies tellement intenses que le sol n'arrive pas à les absorber, d'où des milliers de poches d'eau stagnante, puis la chaleur humide dès que le soleil revient sont les conditions idéales pour que les œufs se transforment en larves, et celles-ci en moustiques adultes. Un processus de reproduction très rapide, qui peut aller jusqu'à moins de sept jours...

### Structures de lutte spécialisées

Avec la proximité du Rhin et la nappe phréatique, un certain nombre de secteurs de la plaine d'Alsace sont propices aux moustiques. Aussi un syndicat mixte de lutte antimoustique (SLM67) existe-t-il dans le Bas-Rhin depuis 1983 ; dans le Haut-Rhin, les brigades vertes sont en charge de cette question, avec une unité de démoustication.

Leur rôle est préventif. « Le but est d'éviter que les larves n'éclosent », explique Philippe Bindler, de l'unité haut-rhinoise. « Car une fois devenues moustiques, c'est trop tard. »

Pour simplifier, disons qu'ils dressent des cartographies des gîtes larvaires potentiels et traitent ceux-ci avec une bactérie spécialisée, le BTI



Philippe Bindler, de la brigade verte, traite les zones infestées par les moustiques dans la forêt Rothmoos, à Wittelsheim. Photo L'Alsace/Jean-François FREY

(bacille de Thuringe) qui ne détruit que les larves de moustiques et est inoffensif pour les autres.

### L'hélicoptère à la rescousse

L'inconvénient est qu'il suffit d'une semaine aux larves pour se développer. « La fenêtre de tir pour agir est donc très mince », indique Christelle Bender, responsable technique au SLM67. Dès qu'il a plu, les agents doivent aller sur le terrain dans les zones humides, soit à pied pour éparquer la bactérie, soit par hélicoptère pour traiter de grandes surfaces.

Le processus est très cadré : les agents ne peuvent agir que dans les communes considérées comme « zones à traiter » après le travail de cartographie, la liste étant ensuite validée par arrêté préfectoral. Dans le Haut-Rhin elles sont treize, concentrées autour de Saint-Louis et du bassin potassique. Dans le Bas-Rhin, les onze communes membres du SLM67 des débuts sont aujourd'hui 32, réparties au nord entre Lauterbourg et Kilstett, dans la ré-

gion de Rhinau et autour de Sélestat. À noter que les secteurs de diffusion du moustique tigre ne sont pas les mêmes (lire page précédente).

En année normale, la prévention est efficace... Sauf que 2021 n'est pas une année normale. Nombre d'entre nous l'avons douloureusement découvert ces dernières semaines. Et ce n'est pas faute d'interventions par les deux structures. « En année normale, l'hélicoptère sort deux ou trois fois ; cette année, il a déjà été utilisé sept fois », reprend Christelle Bender.

### « Ils peuvent parcourir jusqu'à 11 km »

Au point que le laboratoire allemand qui produit les nano-glaçons de bactéries pour les hélicoptères (leur poids permet aux bactéries de traverser les herbes pour atterrir dans l'eau) s'est retrouvé en rupture de stock, empêchant le SLM67 de traiter par les airs la deuxième quinzaine de juillet.

La situation est d'autant plus exceptionnelle que les pluies se sont

succédées par vagues. À peine les gîtes traités que la pluie créait de nouveaux gîtes, et ainsi de suite. Ceux-ci ont permis aux « moustiques des marais » (lire par ailleurs) d'étendre leur champ d'action. « Ils peuvent parcourir jusqu'à 11 km », précise Philippe Bindler.

De 11 km en 11 km en sauts de puces entre ces nouveaux lieux de ponte, les moustiques sont arrivés jusqu'au piémont vosgien, se rajoutant à l'habituel moustique urbain. Des lieux où les deux structures n'ont pas de pouvoir réglementaire pour agir.

Et comme avec ces derniers étés chauds et secs, on avait oublié leur existence, leur retour a été d'autant plus ressenti. Il ne reste donc plus qu'à utiliser les répulsifs. De la pluie en juillet, des moustiques en août, cet été est vraiment pourri...

Textes : Françoise MARTEL

### PLUS WEB

Plus de photos et la vidéo d'une opération antimoustiques à Wittelsheim à retrouver sur le site Internet : [www.lalsace.fr](http://www.lalsace.fr).

que tigre, est présente.

### ■ Bactérie

En matière de prévention, le produit utilisé par tous les organismes concernés en France est le *bacillus thuringiensis israelensis*, la bactérie BTI. C'est l'arme idéale et naturelle : elle ne détruit que les larves de moustiques, aucune autre larve ou habitant des eaux stagnantes.

### ■ Géotextile

La start-up alsacienne 3 F Innovation, basée à Saint-Amarin dans la vallée de la Thur, a développé Innotexlarv, un système où la bactérie est fixée sur un géotextile à base de fibres de lin. Celles-ci sont placées dans les contenants où les moustiques tigrés sont susceptibles de pondre. « Leur avantage est de pouvoir être placés facilement et d'avoir une rémanence sur quelques mois », indique le président de la start-up, Jean-François Falet.

Le procédé a été testé par l'entente interdépartementale de démoustication à Montpellier (Hérault). Il est actuellement testé à la Réunion, où la dengue, une des maladies véhiculées par le mousti-

### ■ Bomes antimoustiques

La commune de La Wantzenau près de Strasbourg, teste depuis cet été trois bomes antimoustiques au tour de la salle polyvalente Le Fil d'eau. Celles-ci dégagent des phéromones qui attirent les femelles (les seules qui piquent) et les piègent.

« C'est la première fois depuis longtemps que nous avons pu faire le 14 juillet sans nous taper sur les bras, c'était un bonheur », s'enthousiasme la maire Michèle Kanengieser.

La commune « est inondée de coups de fil de gens intéressés » et devrait en installer d'autres autour des équipements sportifs et scolaires l'an prochain.

### ■ Prédateurs naturels

Les prédateurs naturels du moustique sont nombreux : poisson pour les larves, chauve-souris (qui peuvent en avaler jusqu'à 3 000 par nuit), hirondelles (7 000 par jour), libellules, grenouilles...



La Wantzenau teste les bomes de capture de moustiques. Photo L'Alsace/Jean-Marc LOOS

## Qui sont-ils ?

L'Alsace comprend une trentaine d'espèces de moustiques autochtones. Mais trois représentent 90 % des nuisances.

■ **Andes stictiques et andes nemus.** Les « moustiques des marais ». Ils pondent dans les forêts inondables, roselières, près des cours d'eau... En général ils s'y cantonnent. Sauf que... Ils pondent sur le sol sec et, si l'eau monte jusqu'au lieu de ponte, les larves éclosent. C'est justement ce qui s'est passé de façon importante cet été, et comme ils peuvent voler jusqu'à 11 km, ils ont étendu leur champ d'action.

Avant de se plaindre de ces forêts inondables et roselières, rappelons leur utilité : elles régulent les inondations et filtrent l'eau. Cela vaut bien quelques semaines à se gratter chaque été quand on s'y promène.

■ **Culex pipiens.** Celui qui nous embête les soirs d'été. Il est urbain et éclore dans les moindres contenants artificiels : arrosoir, coupelle, récipient d'eau de pluie non couvert...

À noter : l'histoire du sang sucré qui les attire est une légende urbaine. C'est en fait notre sueur qui les attire. Et chacune a son odeur propre.

## Comment s'en protéger ?

Bien sûr, il existe des répulsifs contre les moustiques, mais le mieux est de ne pas en avoir. Pour cela, il faut empêcher les femelles de pondre en vidant régulièrement tout contenant susceptible d'avoir de l'eau stagnante : arrosoir, coupelle, réservoirs d'eau dans les jardins familiaux... Ou les recouvrir d'une moustiquaire si on ne peut les vider.

### Certaines allergies peuvent venir des moustiques

Le moustique le plus gênant est le *Culex pipiens*, qui pond dans l'eau stagnante, à 90 % chez les particuliers. Cette année, l'invasion vient surtout des moustiques des marais, mais si au moins on peut éviter *Culex*, c'est mieux que rien. Des opéra-

tions de sensibilisation sont menées chaque année (informations sur les réseaux sociaux, flyers, exposition itinérante, visite dans les jardins ouvriers, réunions de quartier, etc.).

Tous les insectes piqueurs peuvent provoquer des allergies, surtout les guêpes et abeilles. Mais certaines peuvent venir des moustiques, ou lorsque les piqûres deviennent trop nombreuses (comme le syndrome de Skeeter, réaction inflammatoire locale avec parfois fièvre et vomissements). Exceptionnellement, il peut y avoir un choc anaphylactique (gonflement de la gorge et difficultés respiratoires).

En cas de fièvre, maux de tête, nausée, fatigue musculaire, vomissement, il faut consulter.

Tournois de sport, événements en plein air, promenades en forêt... De nombreuses activités estivales sont perturbées par la prolifération des moustiques, conduisant même certains organisateurs à annuler leur manifestation.

À Bergheim, commune pourtant peu habitée aux moustiques, le tournoi de tennis le week-end dernier s'est transformé en enfer le soir. « Même les joueurs en mouvement se faisaient attaquer », se souvient une participante. « On les mangait ! » Ce père de famille d'Obernai est effaré : « Quand nous sommes dans le parc, je surveille plus mes bras et mes jambes que mes enfants... »

### « Le chien s'est réfugié dans la voiture »

« Je n'ai jamais vu ça en vingt ans », s'exclame cet habitant d'Illhaeusern. « Et pourtant on est habitués ici. » Une promenade dans les bois s'est transformée en cauchemar. « Malgré les manches longues, les pantalons, les lotions, ils étaient des nuages... »

Lors d'un passage à Sélestat, une dame s'est arrêtée route de Marckolsheim : « Au bout de 30 secondes, le chien s'est réfugié dans la voiture tellement il n'en pouvait plus ; l'habitacle en était rempli, j'ai roulé avec les quatre fenêtres ouvertes pour les chasser. »

De nombreux centres aérés ont dû abandonner les animations d'extérieur pour se replier en intérieur, les kayakistes n'empruntent plus les circuits en forêt, le centre d'initiation à la nature et à l'environnement de Bussierre à Strasbourg a

## « Je n'ai jamais vu ça depuis vingt ans ! »



Dans certaines forêts, impossible de faire trois pas sans être dévoré. Photo DNA/Claudia LACA

dû annuler sa Nuit des étoiles...

Quant à la maison de la nature du Ried, à Mittersholtz, où les moustiques ont toujours été présents, elle s'est retrouvée avec des parents qui se sont plaints. « Certains ont rejeté la faute sur nous et ont même demandé qu'on ferme », regrette Sabine Aubry, secrétaire de la structure.

### Des réactions allergiques

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir prévenu sur les réseaux sociaux, et d'avoir mis en place tous les moyens possibles de lutte. L'invasion a été telle que l'équipe a parfois dû faire appel aux médecins pour des réactions allergiques (lire

ci-contre). La mairie de Sélestat, qui met à disposition des habitants des pastilles de BTI pour mettre dans leurs contenants, s'est retrouvée en rupture de stock à deux reprises, et ne sait pas elle pourra en recevoir d'autres. « À la fin nous avons été obligés de couper les plaquettes pour que le maximum de gens puissent en avoir soupiré l'adjoint à l'environnement, Denis Ba thel.

Quant au grossiste colmarien Univers Pharmacie, qui a un réseau de 160 pharmacies, il a ses commandes de répulsifs augmentées de 36 % par rapport à l'an dernier, au point d'être aujourd'hui en rupture de stock.

Claudia LACA

VOGELGRUN

# Adhésion aux Brigades vertes

Le conseil municipal de Vogelgrun a décidé de signer une convention avec les Brigades vertes. Ce point ayant suscité un débat, le maire, Mirko Pasqualini, a précisé que le rôle des gardes sera « essentiellement dissuasif et non répressif ».

Séance fleuve du conseil municipal, mercredi après-midi 14 avril dans la salle des fêtes de Vogelgrun, essentiellement consacrée aux affaires budgétaires.

**Compte administratif :** l'exercice 2020 se clôture par un excédent de fonctionnement de 421 607,71 € et un solde positif de 392 316,11 € en section d'investissement. Le solde de 421 607 € en section de fonctionnement a été affecté au budget primitif 2021, à savoir : 200 000 € (excédent de fonctionnement reporté) et 221 607 € (excédent de fonctionnement capitalisé) en section d'investissement.

**Vote des taux :** le conseil municipal décide de maintenir les taux au même niveau que 2020, soit : 24,73 % pour le foncier bâti et 28,91 % pour le foncier non Bâti.

**Budget primitif 2021 :** équilibré à 1 388 549 € en fonctionnement et 2 277 174 € en investissement, ce budget est adopté, moins quatre abstentions en raison du montant budgétisé pour l'adhésion aux Brigades vertes. Principales dépenses prévues pour l'exercice 2021 : 50 000 € pour l'acquisition d'une machine porte-outils multifon-



Le rôle des Brigades vertes qui interviendront à l'Île du Rhin sera essentiellement d'ordre dissuasif. En dépit de plusieurs panneaux alertant sur les dangers de montée brusque des eaux, de nombreux amateurs se risquent à la baignade sur site. Photo L'Alsace/J.-M.L.

tions (achat contesté par certains conseillers) ; 150 000 € pour le « relamping » (remplacement d'éclairage) ; 100 000 € pour le fleurissement ; 25 000 € pour un nouveau véhicule léger des pompiers (coût d'achat jugé trop élevé par une partie du conseil).

Des demandes de subventions à divers titres seront présentées pour une partie du financement de certaines opérations. Le maire, Mirko Pasqualini, rappelle qu'il ne s'agit « que de prévisions budgétaires ».

**Brigades vertes :** ce point a fait l'objet d'une longue discussion. Mirko Pasqualini a tenu à rassurer l'assemblée sur les craintes exprimées quant à la mission de ces gardes, qui auront essentiellement

un rôle dissuasif et non répressif à jouer à l'Île du Rhin, cadre de nombreuses incivilités ». Finalement le conseil a donné son accord de principe au maire pour la signature de la convention avec les Brigades vertes (deux abstentions et trois voix contre). Cette décision devra être confirmée par le conseil communautaire du Pays Rhin-Brisach.

## ■ En bref

- Si la situation sanitaire le permet, la municipalité envisage d'embaucher quatre jeunes scolarisés à partir de 16 ans, pour des emplois saisonniers, deux en juillet et deux en août.

- Un centre aéré sera organisé cet été si les conditions sanitaires le permettent. Aucune embauche d'animateur supplémentaire n'est nécessaire.

- Le conseil donne son accord à l'adhésion de la commune de Munchhouse au Syndicat mixte des cours d'eau et des canaux de la Plaine du Rhin.

Le palmarès du concours d'illuminations de Noël a été dévoilé (lire ci-dessous).

Jean-Marc LALEVÉE

## ILLUMINATIONS DE NOËL

Le palmarès du concours des illuminations de Noël 2020 a été dévoilé durant la séance du conseil municipal de Vogelgrun. La commission concernée se réunira prochainement pour déterminer la nature des prix attribués aux lauréats et les modalités de distribution des lots.

**Les lauréats :** 1<sup>er</sup> Jean-Philippe Grosshaeny et Patrick Morvan ; 2<sup>e</sup> Gabriel Klammers ; 3<sup>e</sup> Norman Kelp ; 4<sup>e</sup> Franck Schmidt, Andre Bindler, Olivier Bechet ; 5<sup>e</sup> Michel Schrapf ; Jean-Marc Correges, Monique Grosshaeny, Andre Bohn ; 6<sup>e</sup> Henri Weil, Jean-Paul Labroche, Katia Bednarowicz ; 7<sup>e</sup> Suzanne Mahler, Marc Martini, Ulrich Homann, Carole Schrapf. Prix exceptionnel : M. Hafner.

#IciOnAgit pour l'environnement

**Wettolsheim**

## Coup de frein aux incivilités à vélo en forêt

Une opération d'envergure de contrôles des vététistes a été menée mercredi après-midi 14 avril et dimanche matin 18 avril par plusieurs services de police dans le massif du Hohlandsbourg.

Par G. Ehrhart - Hier à 18:05 - Temps de lecture : 3 min



Une dizaine de personnes était mobilisée pour contrôler les vététistes en infraction sur des pistes sauvages. Photo DNA /Geneviève Ehrhart

Trois agents de la Brigade verte de Munster, dont deux à moto, deux agents de la Brigade verte de Colmar, deux agents de l'Office national des forêts (ONF), un policier municipal d'Eguisheim et Olivier Blisch, policier municipal de Wettolsheim se sont déployés entre le Hohlandsbourg et les Trois Châteaux, afin de contrôler les usagers des pistes VTT sauvages.

## A lire aussi

### - Les motocross sèment la discorde dans le massif du Hohlandsbourg

## Les chasseurs, victimes des comportements des vététistes

Treize infractions ont été constatées, cinq le mercredi et huit le dimanche. « Il s'agit avant tout de sensibiliser les cyclistes pratiquant le VTT hors des sentiers balisés et pistes dans les collines et la forêt. Ils effraient le gibier, ils détruisent la flore en creusant des pistes et favorisent l'érosion dans les pentes » recense en substance Olivier Blisch.

Les chasseurs sont bien ceux qui pâtissent le plus de ce phénomène : redevables de la location de la chasse, dans ces conditions ils ont beaucoup de mal à remplir leurs quotas fixés par le schéma départemental de gestion cynégétique, qui leur impose de prélever par an tant et tant de chevreuils, sangliers...

Avec le passage répété de vététistes dans leur habitat naturel, les bêtes cherchent des endroits plus tranquilles, dérangés par l'abattage d'arbres pour créer des circuits d'obstacles, construire des rampes... Autre conséquence de ces mauvaises pratiques, l'appauvrissement de la flore, incapable de pousser aux endroits fréquents de passage.

## Objectif zéro tolérance

Plus d'une quinzaine de circuits sauvages ont ainsi été répertoriés. Les forces de l'ordre ont également profité de ce déploiement pour vérifier les autorisations de sortie (10 km) des nombreux promeneurs, marcheurs nordiques ou vététistes, sans avoir à verbaliser.

Ces opérations de surveillance et de contrôle des pistes sauvages de VTT seront régulièrement reconduites jusqu'à l'automne, avec l'objectif zéro tolérance !

Circuler à VTT sur les chemins balisés, est permis, en revanche, créer ou emprunter des pistes sauvages peut conduire à une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €. Le montant définitif de l'infraction n'est pas fixé par le préfet, mais par la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts, bien plus sévère !

## Une matinée d'entretien avec le Hohlands'Bike et le Club vosgien

Samedi 24 avril, à partir de 8 h 30, aura lieu une matinée d'entretien des sentiers organisée conjointement par le Hohlands'bike et le Club vosgien de Wintzenheim (\*). Ce n'est pas une première pour les deux associations, habituées à faire œuvre commune depuis quelque temps déjà quand il s'agit de préserver et remettre en état les sentiers. Le Hohlands'bike affiche depuis toujours la vocation de promouvoir une pratique durable et responsable du vélo tout-terrain sur le massif des 5 châteaux. Et cette volonté a trouvé un écho favorable auprès du Club vosgien. « Preuve que randonneurs et Vttistes peuvent travailler ensemble », observe Jean-Louis Meyer, président de la section de Wintzenheim. De l'entente et de l'intelligence pour le bien des sentiers et de la forêt.

(\*)Par petits groupes (max 6 personnes) sur différents secteurs ; distanciation physique, gestes barrière et masque. Rendez-vous au lycée horticole de Saint Gilles à 8 h 30. Venir avec houe, pelle, pioche, râteau ou bêche.

[Environnement](#)[Autres](#)